

173

DT3

Déviation de la route 117 sur le territoire de
la Municipalité de L'Annonciation

6211-06-0H5

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉVIATION
DE LA ROUTE 117 SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 octobre 2002, à 17 h 30
Au Centre sportif & culturel de la Vallée de la Rouge
1550, rue des Cyprès
L'Annonciation

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 20022

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....2

LA PRÉSIDENTE:.....2

DÉPÔT DE DOCUMENTS3

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. CLAUDE MAILLOX6

M. LAURENT BOURGIE.....10

REPRISE DE LA SÉANCE32

M. JACQUES DENIS23

LAURENT BOURGIE.....37

MME YVONNE BARBE40

M. CLAUDE MAILLOUX54

MOT DE CLÔTURE.....80

M. ROLAND PÉPIN81

AUDIENCE AJOURNÉE AU 6 NOVEMBRE 2002 À 17H30

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette première partie d'audiences publiques portant sur le projet de déviation de la route 117 à l'Annonciation. Nous en sommes à la troisième séance.

10 Mon nom est Sylvie Girard. Je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au B.A.P.E. Et cette commission est également constituée de monsieur Michel Germain, à ma gauche, et de monsieur Louis Dériger, à ma droite.

15 J'aimerais rappeler que le registre est toujours ouvert pour les gens qui peuvent s'inscrire. Toujours le même principe: deux questions à la fois, sans sous-question, pour permettre un meilleur roulement des questions.

20 Je rappelle aussi que tous les propos qui sont apportés ici ainsi que tous les documents qui sont déposés peuvent être consultés à la fois sur le site Internet du B.A.P.E. ainsi qu'au Centre de consultation, dont on vous a donné à plusieurs reprises les coordonnées et qui sont toujours à l'arrière, à la salle. S'il y a quoi que ce soit, vous pouvez toujours demander à la coordonnatrice, madame Monique Gélinas, pour des informations supplémentaires.

25 Alors, on vous demande toujours d'éviter les préambules, bien sûr, pour permettre une question plus claire. Ça permet d'éviter aussi les opinions. Toutes les questions doivent m'être adressées. Cela s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les porte-parole et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées.

30 Je répète qu'il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

35 La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter ces règles de procédure du B.A.P.E.

40 Alors, sans plus tarder, je vais d'abord m'informer auprès des personnes ressources et du promoteur s'il y a de nouveaux documents à déposer.

 Alors, pour le ministère de l'Environnement, monsieur Denis Talbot?

45

M. DENIS TALBOT :

Bonsoir, Madame la Présidente , non, on n'a pas de nouveaux documents.

50

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Pour le ministère de la Sécurité Publique, monsieur Lapalme.

55

M. ROBERT LAPALME :

Bonsoir, Madame la Présidente . On n'a aucun document à déposer.

60

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lapalme, c'est votre première présence, est-ce que vous êtes accompagné de d'autres personnes qui sont dans la salle?

65

M. ROBERT LAPALME :

Oui. Il y a monsieur Michel St-Pierre qui est conseiller de la Sécurité civile pour la région.

70

LA PRÉSIDENTE :

Alors, pour la municipalité de l'Annonciation, madame Lise Bélanger.

75

Mme LISE BÉLANGER :

Oui, on a des documents. Je demanderais à monsieur Deslauriers de vous en faire la liste.

80

M. ALAIN DESLAURIERS :

Bonsoir, Madame la Présidente . C'est les documents dont il a été question cet après-midi, à savoir la lettre du 6 juin 2002 du ministère de l'Environnement du Québec nous demandant de mettre en place des infrastructures afin d'empêcher les gens d'aller chercher de l'eau à la source. Deuxièmement, on a une autre lettre, la lettre du 11 juin de la municipalité, adressée au ministère de l'Environnement, indiquant que la source a été fermée conformément à leur demande du 6 juin. Ensuite, on a une télécopie qu'on a reçue du ministère de l'Environnement le 7 août nous demandant de procéder à une étude exhaustive avant de réouvrir la source. Parce que, comme on vous l'avait indiqué, il y avait

85 une demande à ce niveau-là, on voulait réouvrir et on a eu des choses à respecter. Et puis, quatrièmement, des photos de l'accès qu'on a donné près de la gare pour prendre de l'eau. Pour les gens qui allaient à la source avant, qu'il puissent prendre de l'eau à la gare.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y avait aussi le document, en fait le projet de protocole à établir avec le ministère des Transports. Est-ce que ce sera déposé aujourd'hui ou à un autre moment?

95 **M. ALAIN DESLAURIERS :**

Oui, Madame la Présidente , je crois que c'est le ministère des Transports qui va déposer le protocole en question.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci. Alors, pour le ministère du Tourisme, monsieur Trudel.

M. MICHEL TRUDEL :

105 Bonsoir, Madame la Présidente . Alors, je suis le seul représentant de Tourisme Québec et j'ai pas de documents à déposer à ce moment-ci.

LA PRÉSIDENTE :

110 Pour la F.A.P.A.Q., monsieur Renaud, je crois?

M. MICHEL RENAUD :

115 Bonsoir, Madame la Présidente . Je suis le seul représentant de la société, et j'ai pas de nouveaux documents à déposer.

LA PRÉSIDENTE :

Pour la municipalité de Marchand, monsieur Boileau.

120 **M. MICHEL RENAUD :**

Bonsoir, Madame la Présidente . J'ai pas de nouveaux documents à déposer. Il y a madame Bélanger de la municipalité de Marchand qui est présentement dans la salle.

125 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pour la M.R.C., monsieur Supper.

130

M. JACQUES SUPPER :

Bonsoir, Madame la Présidente . Je suis toujours le seul représentant de la M.R.C. et pas de nouveaux documents à déposer.

135

LA PRÉSIDENTE :

Pour éviter de faire des erreurs pour l'avenir, c'est Supper ou Supper?

140

M. JACQUES SUPPER :

Supper.

LA PRÉSIDENTE :

145

Merci. Alors, pour le promoteur pour le ministère du Transport.

M. MARIO TURCOTTE :

150

Bonsoir, Madame la Présidente . Je n'ai pas de nouveaux documents ce soir. Le protocole, parce que j'avais pas assez de copie, va être déposé demain, le projet de protocole.

155

Je suis accompagné de monsieur Jean-Pierre Barabé, de Guy D'Astous, ici à ma droite, et de quelques professionnels qui ont travaillé sur des secteurs pointus de l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

160

Merci. Alors, je rappelle à tout le monde aussi que dans le cadre du mandat de la Commission, il y a bien sûr les audiences publiques, il y a aussi la Commission d'enquête du B.A.P.E. et que donc nous aurons aussi des questions probablement, la plupart du temps, dans la foulée de vos propres questions. Maintenant, quand même, on vous assure que toutes les personnes qui veulent poser des questions vont avoir tout le loisir de le faire. Alors, je vais appeler un premier intervenant, monsieur Claude Mailloux, s'il vous plaît.

165

M. CLAUDE MAILLOUX :

Bonsoir, Madame la Présidente , messieurs. Ma première intervention, je vais être assez bref parce que c'est pas une question, c'est plus une clarification à une réponse que monsieur Michel Renaud, biologiste, je crois, m'avait donnée hier soir concernant les ravages de chevreuils. Il m'avait dit que... il a dit hier soir qu'il y avait un chevreuil répertorié, je pense, en 98. J'ai des photos ici, j'ai quatre photos qui prouvent le contraire. Est-ce que je peux les déposer?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous pouvez les déposer, voir avec la coordonnatrice pour faire déposer les photos.

M. CLAUDE MAILLOUX :

Qui montrent, on a une photo qui a été prise à peu près à la période que monsieur Renaud dit qu'il y avait un chevreuil. C'est mon deuxième voisin qui est situé sur le lot 60, il y en a au moins 11 qu'on voit. Il y a d'autres photos. En plus, il y a un chevreuil presque albinos avec du blanc dessus. C'est des photos qui ont été prises l'hiver. Ça veut dire que c'est dans un ravage, l'hiver... Peut-être que le monde les nourrit un peu mais si on les nourrit, c'est parce qu'il y en a à proximité. C'est mon intervention là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Mailloux.

M. CLAUDE MAILLOUX :

Ma première question, il y a des servitudes à définir pour les propriétaires qui sont enclavés du côté ouest de la route. Ces servitudes-là est-ce qu'elles vont être tracées par le ministère ou si tous les propriétaires concernés vont être rassemblés pour donner un peu leur idée ou si c'est le ministère qui va décider où vont passer ces servitudes.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Turcotte.

M. MARIO TURCOTTE :

Si vous le permettez, Madame la Présidente , je demanderais à monsieur Denis Trudel, qui est notre responsable, qui est évaluateur agréé et qui est notre personne

répondante au niveau des acquisitions, de vous expliquer le processus concernant les acquisitions de terrains et de servitudes.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Monsieur Trudel.

M. MICHEL TRUDEL :

Je vais répondre à la question de monsieur. C'est une entente entre propriétaires. Éventuellement, il va avoir des études qui vont être faites sur le terrain pour savoir où le chemin est mieux de passer, à la satisfaction de l'ensemble des propriétaires. Éventuellement, j'ai le pouvoir d'exproprier cette servitude de passage-là pour désenclaver les terrains. Mais, normalement, on recherche tout le temps le consensus des propriétaires éventuellement pour qu'eux autres aient un avantage à faire cette entente.

LA PRÉSIDENTE :

Si on comprend bien, c'est qu'il y a déjà un tracé d'établi?

M. MICHEL TRUDEL :

Il y a aucun tracé d'établi, c'est une proposition. Dans le sens qu'on a pas marché le terrain. On peut arriver sur le tracé qui est montré là ou qu'on arrive devant une montagne de roches, bien là, on va être obligé de le contourner. C'est pour ça. Éventuellement, faut aller sur le terrain avant de définir un fond servant directement cadastrale.

LA PRÉSIDENTE :

Et donc, cette évaluation-là, vous la faites avec la personne qui est concernée, propriétaire du lot...

M. MICHEL TRUDEL :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

...ou vous faites après une rencontre?

M. MICHEL TRUDEL :

Et ses voisins, pour éventuellement avoir une route qui soit éventuellement carrossable facilement par l'ensemble des riverains.

LA PRÉSIDENTE :

Et dans les étapes définies du projet, à quel moment vous faites cette démarche-là?

M. MICHEL TRUDEL :

On va dans ces étapes-là quand on est rendu au niveau de l'acquisition.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Mailloux, ça va?

M. CLAUDE MAILLOUX :

Oui. La première, c'était pas une question, je peux-tu...

LA PRÉSIDENTE :

Vous m'aviez dit que vous aviez un document à déposer. Alors, vous pouvez poser une deuxième question.

M. CLAUDE MAILLOUX :

C'est que si on décide d'abandonner carrément notre lot par expropriation du ministère des Transports, le ministère des Transports, qu'est-ce qu'il va faire avec ce terrain-là? Ou il le garde pour plus tard l'exploiter, comme on voit des fois sur le bord de l'autoroute, ministère des Transports, terrain à vendre. Parce que c'est des terrains qui ont été expropriés puis là, ils l'ont peut-être exproprié à des prix pas trop chers puis là ils le revendent à des prix assez dispendieux. J'aimerais savoir ce qu'ils vont faire avec les terrains qu'ils vont s'approprier, les terrains complets qu'ils peuvent s'approprier.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Turcotte.

M. MARIO TURCOTTE :

Madame la Présidente , je demanderais à Denis Trudel de répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

295 Monsieur Trudel.

M. MICHEL TRUDEL :

 Quand on acquiert les terrains, c'est à la valeur marchande du temps. Les terrains
que vous parlez, que vous avez vu des pancartes, c'est des terrains qu'on a expropriés
300 dans les années '70. C'est vrai qu'on a payé le prix marchand en 70. Aujourd'hui, on les
vend au prix marchand 2002.

 Pour les terrains ici à l'Annonciation, on va parler de prix courants 2003-2004,
quand on va être rendus à les acheter. Puis on va les revendre selon les prix courants si on
305 les vend dans l'année. On les vendra pas plus cher qu'on les a achetés. Ça répond-tu à
votre question?

 Puis la question c'est de savoir, Madame la Présidente, s'il y a un accès. Si nous
avons acquis l'accès pour les terrains riverains, on va pouvoir le vendre en offre publique à
310 l'ensemble de la population. C'est fait selon des soumissions cachetées qui sont... selon
une procédure établie au ministère des Transports. Si le terrain est enclavé et n'a aucun
accès sur une route publique, c'est vendu au voisin, en appel d'offres aux voisins
seulement. C'est la manière de procéder pour les terrains résidus au ministère des
Transports.

315

LA PRÉSIDENTE :

 Merci, monsieur.

320

M. MICHEL TRUDEL :

 Merci beaucoup.

325

LA PRÉSIDENTE :

 Juste peut-être ajouter, monsieur Trudel, quand vous dites que vous les achetez à
l'évaluation du marché, ça tient compte de la valeur du terrain, aussi de son potentiel ou de
son exploitation?

330

M. MICHEL TRUDEL :

 Ça tient compte de son exploitation, de son potentiel. Si c'est un terrain agricole,
qu'on parle d'une érablière, on peut tenir compte, on a des experts en foresterie qui

travaillent pour nous, qui peuvent évaluer le potentiel d'une exploitation agricole pour ce type de boisé-là. C'est à ce niveau-là qu'on procède.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'appellerais maintenant monsieur Laurent Bourgie, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Bourgie.

M. LAURENT BOURGIE :

Une question pour le ministère des Transports, je vous la pose à vous. Est-ce qu'il y a des fenêtres dans la verdure qui sont prévues au niveau du contournement pour que nous puissions voir du contournement la municipalité de l'Annonciation? Et si oui, à quels endroits est-ce que c'est prévu?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Turcotte, je crois que vous aviez aussi peut-être une présentation à faire sur l'aspect visuel ou les percées visuelles.

M. MARIO TURCOTTE :

Madame la Présidente, je demanderais à monsieur Guy D'Astous de répondre à cette question et de... on n'a pas de présentation, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. GUY D'ASTOUS :

Madame la Présidente, nous avons déposé hier le rapport que nous avons fait faire spécifiquement concernant la recherche de vue dirigée vers le village à partir du contournement. On pensait bien pouvoir, à l'époque, aménager, trouver un endroit où on pourrait l'aménager directement sur le noyau urbain. Malheureusement, ça pas été possible. On a fait avec une technique assez élaborée, trouver vraiment des vues, même en considérant la perte de végétation, en simulant qu'il y a plus de végétation du tout. Compte tenu que le village est vraiment bas par rapport au contournement et entre les deux il y a une espèce de dos d'âne, faudrait couper dans la montagne pour créer des vues, donc c'est complètement impossible. Donc, ça, c'était concernant le village directement.

Par contre, il reste encore une possibilité assez intéressante quand même, qui donnerait une vue importante sur l'institution principale de santé, ici, qui est l'hôpital. Donc, le long du corridor, il serait possible par déboisement sélectif d'ouvrir des vues. Et c'est sûr que ça aiderait à la visibilité. Mais il y a d'autres considérations qu'il faut vérifier avant de se lancer dans des opérations comme ça; il y a tous les considérants. Les terrains ne nous appartiennent pas.

Deuxièmement, il y a d'autres conséquences. Est-ce que l'hôpital comme tel est intéressé à avoir une ouverture comme ça sur une route? Bon. Donc, il y a des gens d'impliqués là-dedans qu'on n'a pas consultés. C'est juste que la faisabilité technique, elle existe, mais ça reste un résultat... c'était pas le résultat qu'on anticipait.

LA PRÉSIDENTE :

Vous faites référence à ce que vous avez déposé, le document qui s'appelle "Les titres sur la mise en évidence des agglomérations contournées par les stratégies d'aménagement de paysage"?

M. MARIO TURCOTTE :

C'est bien celui-là.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, numéro de DA-7. Quels sont les désavantages dont vous faisiez état pour avoir des percées visuelles au niveau de... vous parlez de l'hôpital?

M. MARIO TURCOTTE :

Bien, il peut y avoir une conséquence au niveau de la propagation du bruit. Faudrait vérifier au niveau de la propagation du bruit, premièrement. Deuxièmement, en même temps qu'on veut voir, en même temps on est vu. Alors, l'hôpital ou les gens utilisant la cour arrière de l'hôpital, ils pourraient voir plus la route, alors que là elle est complètement intégrée visuellement. On n'avait pas d'impact visuel associé à la route vue de l'hôpital mais là, on serait plus visible. Puis il y a d'autres choses aussi. Au niveau des ententes pour les terrains, ce sont pas nos terrains, il y a des questions d'acquisition de terrains. Est-ce qu'on peut vraiment... Ce serait des aménagements assez novateurs de création de percées visuelles, l'expérience, à savoir est-ce que les négociations pourraient aboutir positivement? Je suis même pas sûr de qui est propriétaire des terrains. Peut-être que monsieur Trudel pourrait nous informer là-dessus.

420 Puis deuxièmement, les boisés qui sont là sont déjà utilisés à quelque chose. Il y a, je pense, l'hôpital utilisait le boisé pour des randonnées pédestres pour les gens qui utilisent le secteur. Donc, faut voir la compatibilité de ça avec les autres usages.

LA PRÉSIDENTE :

425 Ce que vous proposez comme surface approximative à déboiser, c'est combien d'hectares?

M. MARIO TURCOTTE :

430 Faudrait que je sorte le rapport, je l'ai pas en mémoire mais on parlerait de... Sur le rapport, on voit... je vais le sortir, ce sera pas long.

LA PRÉSIDENTE :

435 Vous pourrez peut-être nous revenir avec la réponse sur les hectares. Mais entre-temps, ce que je comprends de la question de monsieur Bourgie, c'est que l'objectif des percées visuelles pour, en fait ce qui préoccupait les citoyens, c'était de permettre de la nouvelle route de voir l'agglomération, le centre de l'Annonciation pour que ce soit invitant pour les gens.

440 Si je comprends bien, de ce que vous nous avez dit, c'est que c'était le seul endroit possible, selon vous. Mais ce que je vois, ce que vous proposez, c'est que la vue serait sur l'hôpital, elle serait pas sur la municipalité. Mais aux endroits où ce serait possible d'avoir une vue sur la ville, j'aimerais bien comprendre pourquoi c'est pas possible. À cause des questions de dénivellation seulement ou...

M. MARIO TURCOTTE :

450 Oui, c'est des questions topographiques, géomorphologiques. C'est que, premièrement, au sud du tracé, lorsqu'on est en circulation sur la 117, il y a une courbe qu'on voit avec la ligne d'horizon qui permet pas d'avoir un couloir visuel sur le village, dont au sud. Et tout de suite après on a, lorsqu'on s'engage dans le contournement, il y a, même si on considérait pas de végétation du tout, donc juste des buttes de roc, toute la topo naturelle, le lit rocheux, il y a constamment un écran. Et un moment donné il y a une question de dénivellation. C'est que vous avez aucune... il y a un écran entre le contournement et le village. Donc, il y a une formation rocheuse qui est impressionnante entre les deux. Donc, on peut pas, c'est pas possible d'aménager une vue là.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Si vous permettez, monsieur Bourgie, sur cet aspect-là, mon collègue aurait une question aussi à poser sur l'aspect visuel.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Monsieur Turcotte, étant donné qu'il semble que ce ne soit pas possible de créer de percées visuelles de façon réaliste, qu'est-ce qui existe? Parce qu'on a entendu parler d'affichage incitatif, bien entendu les petites pancartes bleues. Mais ça peut paraître un peu neutre, comme affichage, signalisation. Mais est-ce qu'il existe d'autres moyens envisageables pour faire signifier aux automobilistes qui existe un centre-ville, disons structuré, qui offre différents types de services? Est-ce que vous avez pensé à d'autres solutions étant donné qu'on ne peut pas se baser maintenant sur des percées visuelles?

M. MARIO TURCOTTE :

Madame la Présidente , je vais demander à monsieur Jean-Pierre Barabé de répondre à cette question.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

Il existe deux moyens, si on peut dire, Madame la Présidente , au niveau d'identifier ou de signaler une municipalité, une agglomération.

La première méthode, c'est de mettre de l'affichage, de la signalisation normale de réseau routier. D'ailleurs, sur les plans qu'on a d'affichés ici, qu'on vous a remis, on a indiqué justement, en signalisation, avec des panneaux de super signalisation. Ce qui veut dire que c'est un panneau qui a une dimension normalisée au niveau des autoroutes.

Pour vous donner un exemple, on considère que la route 117, vu son importance et vu le corridor dégagé qu'elle représente, vu aussi que c'est quand même une route de transit et qu'on se retrouve avec des voies quand même assez larges, on va installer une signalisation, ce qu'on appelle de la super signalisation. C'est des panneaux de dimensions plus grandes que ce qu'on retrouve sur une route conventionnelle.

Et puis on va signaler les trois entrées de la municipalités de façon à ce que les gens puissent bien voir. Ça veut dire que si on vient en provenance du sud ou en provenance du nord, on va indiquer l'Annonciation, trois prochaines sorties. Ça, c'est une méthode conventionnelle au niveau de la signalisation. Et rendu à chacune des sorties, là, on indique la destination par rapport au nom de la rue que l'on rencontre.

Ensuite de ça, la deuxième façon de procéder pour signaler une agglomération, c'est sûr que, comme vous le mentionniez tout à l'heure, il y a une signalisation bleue, qu'on appelle, ça, c'est une signalisation touristique. Ça, c'est régi justement avec les bureaux touristiques régionaux et puis c'est des sites particuliers. Mais pour l'ensemble de l'agglomération, il y a des panneaux d'affichage au niveau de ce qu'on appelle publicité le long des routes.

Il y a deux lois qui régissent cette publicité-là. Il y a la loi qui est la plus vieille qui s'appliquait à tous les territoires municipalisés sauf ce qu'on appelle les cités et villes et les réserves indiennes, communément appelée la Loi 1. Et puis il y a la Loi 129, qui a été votée il y a deux années, qui elle s'applique aux municipalités cités et villes principalement. Elle vient compléter la Loi sur l'affichage publicitaire.

Cette loi-là définit des zones où il n'y a pas de possibilité d'afficher. Et en dehors de ces zones-là, il y a possibilité d'afficher au niveau de la municipalité. C'est de l'affichage commercial proprement dit, en respectant des normes de dimensions et de distance par rapport au réseau routier.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Dans le cas particulier, disons on prend les entrées nord et sud, on parle des normes, souvent on voit les pancartes, elles sont relativement, disons les affiches sont relativement éloignées. Mais dans des cas pour que vraiment les gens voient ce qui offert exactement, donc un affichage commercial, est-ce que ça peut être relativement rapproché à ce moment-là des entrées nord et sud pour que les gens les voient bien, puissent identifier plus qu'en un quart de seconde à quoi ils ont affaire ou quels services leur sont offerts à ce moment-là?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

On a préparé un document, un plan, qu'on pourrait déposer; j'ai un seul exemplaire présentement. On a préparé un plan qui indique, par rapport au plan d'ensemble, les zones interdites au niveau de l'affichage. C'est des questions de longueur, de distance, par rapport à la route. Et puis les zones vont varier en fonction du statut de la municipalité.

Actuellement, la municipalité, c'est un statut de village, donc c'est un statut municipal, une municipalité, qu'on appelle. Suite à la fusion, on nous a dit que probablement que ce serait un statut de cités et villes. Fait qu'on a préparé un plan pour les deux, ne sachant pas qu'est-ce qui sortirait à la fin de la fusion. Mais je peux vous présenter quelques acétates que j'ai fait ressortir de ces plans-là qui pourraient vous indiquer en gros les zones qui sont couvertes.

545 De façon générale, à l'intérieur de l'emprise, quand on parlait du 110 mètres d'emprise moyen, à l'intérieur de l'emprise, ça, c'est aucune condition. Il y a aucun affichage commercial qui se fait à l'intérieur de cette emprise-là.

550 Par la suite, ce qui régit la Loi sur la publicité le long des routes, ce sont les intersections. C'est dire qu'il y a des distances d'identifiées par rapport à des intersections.

555 Ici, on a l'intersection sud, on a la bretelle, lorsqu'on vient du sud, c'est la bretelle d'accès pour le centre-ville. Donc, il y a des zones ici qui correspondent à des distances par rapport à la surface de la route pour lesquelles il n'y a pas possibilité de faire de la signalisation commerciale.

560 En dehors de ça, ici, il n'y a pas de problème, la signalisation commerciale peut être faite. Mais, comme je vous disais tout à l'heure, c'est fonction de la dimension du panneau par rapport à son rapprochement. Ce qu'il faut comprendre, c'est que plus le panneau est proche, plus il est petit. En gros, c'est ça. Mais il y a toutes sortes de critères. Si vous grossissez le panneau, vous l'éloignez de la route.

565 Sur la photo, c'est quand même assez difficile à voir les distances mais on peut parler de, exemple, ici, 180 mètres; c'est quand même une bonne distance. Celle-là aussi, c'est environ 180 mètres de distance. Ce qui est indiqué en jaune, c'est permis mais dans une direction. Ça veut dire que le panneau, il peut être visible pour quelqu'un qui va en direction sud mais il ne peut pas être affiché pour la personne qui s'en va en direction nord.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez me déposer les acétates en question, les documents en question?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

575 Je vais vous déposer, j'ai un plan, sur la base de celle-là. En réalité, c'est une photo, c'est pour ça que ça sort pas tellement bien, c'est une photo de ces plans-là pour que les gens puissent voir à peu près qu'est-ce que c'est comme...

580 **LA PRÉSIDENTE :**

585 Ça, on parle toujours des panneaux verts du ministère du Transport, c'est bien ça? On parle pas des panneaux bleus de signalisations touristiques auxquels vous avez fait référence tout à l'heure? On parle des annonces, comme celui-là, annonceurs privés, si on peut dire?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

C'est ça.

590

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est les zones qu'on peut avoir.

595

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

600

Exemple, la municipalité, de concert avec tous ses commerçants, pourrait faire un panneau affichage commercial pour indiquer le nom des commerçants ou des choses semblables à l'extérieur de l'emprise. Mais c'est la responsabilité municipale ou des propriétaires, là. Le ministère des Transports ne fait rien dans ce sens-là. Tout ce qu'il fait, c'est qu'on le permet.

605

Les panneaux verts que je vous mentionnais tout à l'heure, ça, c'est des panneaux verts, c'est la signalisation normale sur toutes les routes du Québec, qui est régie par une façon de faire.

610

LA PRÉSIDENTE :

615

Merci. Je complétera peut-être, monsieur Bourgie, si vous me permettez deux petites minutes de plus, avec monsieur Trudel, représentant du ministère du Tourisme. Je sais que, je l'ai vu sur un autre projet lors d'une audience, il y a eu une étude qui a été faite par le ministère du Tourisme, je crois, qui est publiée, concernant l'efficacité des panneaux bleus. Je pense que c'est une étude qui a été faite sur quelques années en rapport, par exemple, à l'accessibilité des commerces ou des établissements qui étaient plus éloignés de la route, où il y avait eu des déviations, tout ça. Est-ce que vous pouvez nous en faire part.

620

M. MICHEL TRUDEL :

Oui, Madame la Présidente . Alors, c'est un dépliant qui a été produit par Tourisme Québec sur la base d'un sondage auprès des promoteurs qui s'annoncent avec les panneaux bleus et auprès des usagers de la route et des touristes sur l'appréciation de cette signalisation-là. Et, de façon générale, on constate une très grande satisfaction, très grande visibilité de cette signalisation-là.

625

Mais il faut quand même rappeler que cette signalisation-là procède de l'entrepreneur lui-même qui décide de s'afficher parce qu'il y a des coûts impliqués dans cette signalisation-là. Il y a trois principes qui dirigent l'organisation de la signalisation: c'est l'autofinancement du mécanisme et de l'ensemble de la signalisation. Il y a aussi la

continuité de la signalisation. Donc, de l'autoroute jusqu'à la destination, l'ensemble de l'affichage doit être continu. Et chaque panneau donc implique des coûts qui sont assumés par l'entrepreneur.

Alors, à ma connaissance, ici, à l'Annonciation, il n'y a qu'une seule entreprise qui a un panneau qui l'achemine jusqu'au, de mémoire, c'est un camping, attendez une seconde, j'oublie le nom de l'entreprise, c'est le camping rustique Le Boisé du Fou du Roi. Bon. C'est la seule entreprise, à ma connaissance, qui a cette signalisation-là.

J'ai demandé à l'Association touristique de me faire un relevé des entreprises touristiques qui ont la signalisation dans la région. Malheureusement, je n'ai pas eu la réponse encore. Et c'est important de dire que c'est aussi l'Association touristique régionale qui reçoit les demandes des entrepreneurs qui veulent avoir cette signalisation-là.

LA PRÉSIDENTE :

Je sais que vous allez me déposer le dépliant ou l'étude.

M. MICHEL TRUDEL :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez quand même une idée de l'efficacité pour... est-ce qu'il y avait un aspect qui avait été étudié sur l'efficacité de ces panneaux-là pour combler les changements suite à une déviation d'une route ou quoi que ce soit pour attirer la clientèle à l'intérieur d'un noyau villageois?

M. MICHEL TRUDEL :

Ce qui est prévu, c'est lors de travaux routiers, le ministère des Transports assume la continuité de la signalisation lors des travaux. Alors, si jamais il y a une déviation pendant les travaux, c'est prévu au contrat. Parce que l'entrepreneur a un contrat avec les associations touristiques régionales qui gèrent cette signalisation-là et dans cette entente-là, il y a déjà des procédés avec le ministère des Transports. Donc, le ministère des Transports, lorsqu'il y a des travaux, il a la responsabilité d'assurer la continuité. On parle d'une déviation lors de travaux, donc une déviation temporaire, pas prévue pour des contournements de la nature qu'on regarde.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. MICHEL TRUDEL :

675 Excusez-moi. Juste en complément, c'est que s'il y a la voie de contournement, le promoteur aura à assumer le coût supplémentaire pour acheminer les clients qui sont un peu plus loin sur la nouvelle 117.

LA PRÉSIDENTE :

680 Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

685 J'aurais une question concernant l'accès sud. Dans l'étude d'impact, vous avez soulevé le fait que c'était un endroit visuellement qui était faible en terme de valorisation visuelle, est-ce que le ministère entend faire des aménagements pour rehausser la valeur de cette entrée?

M. MARIO TURCOTTE :

690 Madame la Présidente , je demanderais à monsieur Guy D'Astous de répondre à la question.

M. GUY D'ASTOUS :

695 Monsieur le commissaire, oui. En fait, tout dépend de la stratégie d'affichage publicitaire que va retenir la municipalité ou les commerçants.

700 Nous, on a déposé aussi un rapport qui concerne un concept de signalisation publicitaire avec un appui, avec un aménagement paysager, pour soutenir cet impact-là visuel. Donc, ce qu'on propose dans le document qui a été déposé hier, c'est d'aller dans le sens des grandes tendances, aujourd'hui, d'affichage publicitaire avec des espèces -- je vais sortir en grand mot -- des espèces d'icônes qui représentent bien une municipalité. Comme par exemple à Labelle, on a pensé à la statue du Cubé Labelle à mettre dans un

705 contexte.

710 Pour ici, l'Annonciation, ce qu'on propose, c'est une idée parmi d'autres, c'est un centre-ville commercial avec des restaurants, avec de l'activité, et les services suggérés autour de ce panneau-là qui pourrait respecter toutes les contraintes d'affichage. Donc, quelque 200, 300 mètres avant l'intersection, il pourrait y avoir une espèce de porte d'entrée avec une image frappante qui souligne l'Annonciation avec un aménagement

paysager qui chemine, qui amène le futur usager à emprunter la sortie s'il veut aller là, on le soutient jusque là.

Donc, c'est un concept qui existe. On a fait des recherches pour voir ce qui se faisait un peu partout puis ça semble être un concept le plus efficace. Sauf que c'est des aménagements qui doivent être faits en concertation. Ça veut dire que si on voit au niveau de notre processus d'accompagnement, une des principales recommandations qu'on fait, nous, c'est une stratégie d'affichage, c'est important. Puis si au niveau de l'accompagnement, effectivement, des partenaires embarquent là-dedans, il est fort possible qu'il puisse y avoir des aménagements au niveau de l'emprise et à l'extérieur qui pourraient être entrepris par d'autres dans le but de soutenir cet affichage publicitaire-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, les entrées seraient rehaussées visuellement pour rendre l'accès plus invitant...

M. GUY D'ASTOUS :

Attrayant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

...plus attrayant.

M. GUY D'ASTOUS :

Oui, oui. Il y a déjà, monsieur Labarre a parlé hier au niveau de la stimulation visuelle, qu'il y avait, on les voit pas à l'échelle de la photo. mais il y avait des aménagements de prévus au niveau des boucles.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

J'aurais une question pour la municipalité des Cantons de Marchand. Quel est le zonage qui est prévu dans cette section-là, aux entrées sud et nord? Est-ce que c'est plus une vocation je dirais rurale ou industrielle qu'une vocation commerciale?

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

Au sud, Madame la Présidente , il y a un zonage commercial et au nord, c'est un zonage rural.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

755

Puis dans le zonage commercial que vous avez, est-ce que c'est un type de commerce grande surface ou c'est des commerces... quel type de commerce qui est prévu?

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

760

Il n'y a pas de commerce de grande surface d'autorisé au sud ni au nord.

LA PRÉSIDENTE :

765

Peut-être vous rapprocher du micro et parler un petit peu plus fort, les gens vous entendent pas bien ici. Merci.

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

770

Au sud du contournement, ce qu'on appelle la zone commerciale C-4, qui s'étend, je dirais, sur le côté... à partir des limites de Marchand et de l'Annonciation, à droite de la 117 en s'en allant vers le sud jusqu'à la montée Bigras, il y a les commerces d'hébergement et de restauration qui sont autorisés dans ce secteur-là. Sur le côté gauche de la 117, pour la même distance, il y a, c'est la commerciale 5, il y a les établissements d'hébergement comme commerces qui sont autorisés dans ce secteur-là. Puis trois kilomètres au nord et au sud les commerces de grande surface ne sont pas autorisés.

775

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

780

Il n'y a pas donc de zonage qui permettrait des industries ou une activité qui est plus, je dirais, intensive?

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

785

Il y a, je m'excuse, j'ai oublié, un commerce de véhicules motorisés qui est autorisé également dans la zone commerciale C-4. Ensuite, dans les industries, tout ça, il n'y a pas d'autorisation comme telle dans ces zones-là.

LA PRÉSIDENTE :

790

Monsieur Bourgie, vous êtes spécialiste pour ouvrir des portes à la commission, j'espère que ça vous intéresse aussi, mais c'était effectivement un champ d'interventions qu'on voulait aussi, suite à votre question, approfondir. Alors, votre deuxième question, monsieur Bourgie.

795

M. LAURENT BOURGIE :

Ma deuxième question, en fait, monsieur Germain avait posé ma deuxième question concernant l'affichage. Mais j'en ai une en réserve.

800

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

805

M. LAURENT BOURGIE :

Vous permettez. Elle va être très courte. Est-ce que le non accès le long du contournement est de juridiction provinciale ou municipale? Puis si oui d'un côté ou de l'autre, est-ce qu'il y a des ententes qui vont être signées avec quelqu'un comme quoi ça va rester un non accès au fil des ans.

810

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Turcotte, peut-être nous expliquer un peu la nouvelle politique donnant un accès aussi pour les corridors routiers pour le ministère.

815

M. MARIO TURCOTTE :

820

Madame la Présidente , pour répondre à la question, les non accès sont de juridiction du ministère du Transport provincial. L'imposition, dans notre processus d'acquisition, il y a une imposition d'une servitude de non accès qui est faite sur tous les terrains requis par le ministère pour empêcher les accès directement à la route. Ça, ça se fait lors de la procédure d'expropriation ou d'acquisition comme telle. Il y a un dommage de payé à chacune des personnes où les terrains sont touchés. Et à l'ensemble de la voie de déviation, il y a un non accès d'imposé, sauf aux endroits où il y a des intersections de

825

prévues. Ça veut dire qu'il n'y aura aucun accès accordé à un lot de part et d'autre de la voie de déviation.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

830

Dites-moi pour la question du ministère, une question disons plus régionale, est-ce qu'il y a une halte routière qui serait prévue dans vos plans éventuellement? En partant, par exemple, du secteur de St-Jovite jusqu'à Mont-Laurier, est-ce qu'il y aurait, à l'intérieur de cette zone-là, une halte routière qui serait prévue?

835

M. MARIO TURCOTTE :

Présentement, en tout cas, à ma connaissance, il n'y a pas de nouvelle halte

840 routière de prévue. Il y en a une actuellement en usage au sud de la municipalité de Mont-Laurier, du côté ouest, mais c'est la seule. Puis c'est une halte saisonnière qui a le minimum d'équipement. Mais il y en a pas d'autres à ma connaissance de prévues.

845 Cependant, le ministère, il y a une nouvelle agence qui est créée au ministère pour s'occuper des parcs routiers. Et cette nouvelle agence a pour mandat de déterminer les endroits où devraient être installées les nouvelles haltes routières ou il y en d'autres qui appellent halte-relai. Je pourrais peut-être m'informer si...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

850 Oui, si possible, ce serait bien de savoir s'il y a un projet qui est prévu dans ce tronçon-là, en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

855 Merci. Alors, je vais appeler un prochain intervenant, monsieur Jacques Denis.

M. JACQUES DENIS :

Je me sens pas assez bien pour entamer d'autres questions. Alors, je m'excuse.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

J'espère que ça va aller.

M. JACQUES DENIS :

865 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

870 Merci, monsieur Denis. Alors, mon collègue a quelques questions à poser.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

875 Alors, ma question s'adresse au Canton de Marchand. C'est pour bien comprendre. On parlait des questions des servitudes de non accès. Suite à ça, on a sur un document, la réglementation d'urbanisme que vous nous avez déposée. On peut voir notamment, prenons du côté nord, on a une zone commerciale qui doit débiter à une centaine, 100, 200 mètres après le site prévu de raccordement de la déviation et on a une zone aussi

880 rurale. Dans le cas, par exemple, de la zone rurale, teneur du commerce extensif léger et lourd, qui est assez, autrement dit, assez large.

885 Si je comprends bien, ça veut dire que de nouveaux commerces pourraient s'implanter dans cette zone-là, donc dans le rural 1. Et plus près, étant donné qu'on a une zone qui s'appelle commerciale 01 qui est au nord de la déviation, il pourrait y avoir une migration de commerces qui seraient compatibles à ce moment-là vers cette zone-là qui est commerciale 1, par exemple, qui accepte les établissements d'hébergement. Est-ce que c'est possible que de nouveaux établissements d'hébergement, par exemple, s'implantent dans cette zone-là qui est au nord de la déviation?

890 **M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

895 Dans la zone commerciale 1, les commerces les établissements d'hébergement sont actuellement autorisés situés sur la route 117, à l'extrémité de la fin du contournement aller jusqu'à la voie ferrée et piste cyclable, qu'on appelle communément dans la région Lacoste. Et puis à partir de là, dans la zone rurale 1, il y a peu d'établissements d'hébergement, là, on retrouve juste de l'unifamiliale, des grands équipements de récréation extérieure, des récréations extensives. Il y a du commerce extensif léger et lourd et puis laboratoire de recherche puis il y a de l'industrie légère également. Ces zones ont 100 mètres de large de part et d'autre de la 117.

900 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

905 Donc, c'est possible que certains commerces se relocalisent dans cette zone-là. Par exemple, si on parle d'un commerce d'hébergement, qui est actuellement dans le noyau villageois, pourrait décider de se déplacer dans cet endroit-là?

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

910 Il y a des possibilités. Sauf que si on regarde la topographie du terrain dans ce secteur-là et puis la municipalité exige des terrains de 150 mètres de façade sur la route 117, les possibilités sont quand même assez restreintes. Et puis comme je vous disais, la topographie, les terrains sont assez accidentés dans ce secteur-là. C'est sûr que la possibilité reste quand même qu'il y ait un commerce qui s'installe là.

915 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Donc, après ça, du côté sud, on a la zone commerciale 04, qui est du côté sud. Donc, elle, peut recevoir par exemple de la restauration. Donc, techniquement, il y aurait des établissements qui pourraient ouvrir suite à la réalisation de la déviation, des

920 établissements de restauration pourraient aller s'implanter dans cette zone-là, si je comprends bien?

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

925 Oui, la zone commerciale C-4, c'est la seule qui était prévue à cet effet-là. C'est la zone que j'ai mentionnée tantôt, qui est sur le côté droit de la 117 en s'en allant vers le sud jusqu'à la montée Bigras et qui englobe également une partie de la montée Bigras. C'est la seule zone qui a été identifiée pour permettre les commerces de types restauration, hébergement, et également les commerces des véhicules motorisés, station service, entre
930 autres.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Je vous remercie.
935

LA PRÉSIDENTE :

Comme il n'y a pas pour le moment de personne inscrite sur la liste pour les intervenants, je vous rappelle que le registre est toujours ouvert, je vais passer la parole à
940 mon collègue pour quelques questions.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

J'aimerais aborder avec vous la question de la sécurité. On a parlé donc que c'est
945 un de vos objectifs de rendre le tronçon plus sécuritaire. Dans le plan de transport que vous avez déposé hier on mentionne sur une des cartes que le tronçon de l'Annonciation est celui où est-ce que le taux d'accidents est deux fois... en tout cas, est supérieur à la moyenne. Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu quel est la problématique de ce tronçon-là particulièrement.

950 **M. MARIO TURCOTTE :**

Madame la Présidente , nous avons une présentation d'à peu près quatre, cinq minutes concernant tout la problématique de la sécurité. Est-ce qu'on peut vous la
955 présenter?

LA PRÉSIDENTE :

960 Oui.

M. MARIO TURCOTTE :

Je demanderais à monsieur Michel Charbonneau, ingénieur chez nous en sécurité, de vous faire la présentation.

M. MICHEL CHARBONNEAU :

Madame la Présidente , bonsoir. Ma présentation était surtout sur la mise à jour des nombres d'accidents. Par contre, pour la question que vous posez: quelle problématique qu'il peut y avoir dans un village comme l'Annonciation, cette problématique-là... Essentiellement, dans un milieu villageois, il y a plus de conflits, autant dus aux accès, dus à la densité des rues, dus au stationnement puis à la circulation. On appelle ça... il y a plusieurs usages qui sont utilisés pour cette route-là. Donc, il y a les piétons, les cyclistes.

Normalement, sur nos routes rurales on rencontre moins de cyclistes, moins de piétons. Il y a moins de stationnement puis les conflits dans les rues, il y a moins de densité d'accès. Donc, c'est la différence. Il y a nécessairement concentration, dans un village, d'accidents. Souvent, ils sont moins graves mais plus nombreux.

Sur notre territoire en général des Laurentides, on a à peu près 40% des accidents qui surviennent dans les milieux urbains, alors qu'ils représentent environ 15% de notre réseau routier. Fait que pour vous donner une idée, là. Par contre, on a 70% des accidents mortels qui arrivent dans le milieu rural. Fait que c'est un peu le portrait, la différence entre un milieu urbain puis un milieu rural.

Est-ce que vous désirez que je fasse ma présentation?

Dans la mise à jour des données, j'ai pas voulu refaire tout le processus parce que c'était quelque chose d'assez... disons demande beaucoup de temps. Je me suis concentré sur le fait des prédictions qu'il y avait entre 95 et 2001.

Dans les prédictions de 95 à 2001 il y avait une partie qu'on disait statu quo. On a vécu le statu quo. Fait qu'avec le statu quo qu'on a vécu durant ces années-là j'ai pu déterminer... j'ai essayé de voir si, premièrement, ça suivait la tendance des prédictions. Puis sinon, si ça suivait pas les tendances, si ça pouvait changer ou avoir un impact sur les conclusions.

Donc, on commence par le nombre d'accidents, la localisation des accidents. Puis après ça, je vais aller comparer entre les accidents statu quo et contournement.

De 1992 à 2001, on a eu une baisse d'accidents de façon globale. Le nombre d'accidents moyens, évidemment on voit qu'ici entre 92, 93, 94 qui est dans l'étude

d'impact, les données sont élevées par rapport à ce qu'on voit par après. Donc, on voit tout de suite une tendance vers la baisse des accidents.

1005

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Dites-moi, la baisse des accidents, est-ce qu'elle est reliée avec le fait des modifications d'intersections que vous avez faites?

1010

M. MICHEL CHARBONNEAU :

J'aimerais bien ça vous dire oui.

1015

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, il n'y a pas de données là-dessus.

M. MICHEL CHARBONNEAU :

1020

Mais j'ai pas fait le lien. J'ai pas pu faire le lien. J'ai regardé pour voir s'il y avait une tendance à cause des... s'il y avait eu une diminution des collisions arrières due au meilleur fonctionnement du feu. J'ai pas vu vraiment ça. Par contre, au niveau..

1025

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que c'est une intersection qui est problématique ou s'il y a d'autres intersections plus... je pense à la rue Eugène, entre autres. Est-ce que c'est Eugène qui cause plus d'accidents?

1030

M. MICHEL CHARBONNEAU :

Plus tard, j'arrive dans les localisations. Mais j'ai pas trouvé la rue Eugène comme étant la plus problématique.

1035

Ce qu'on note aussi, c'est que de 92, 93, 94, au niveau des accidents mortels, ç'a été trois années exceptionnelles. Parce que depuis 96, il n'y a aucun accident mortel. Par contre, au niveau des blessés, 2001, ç'a été une année exceptionnelle par rapport aux autres.

1040

Donc, évidemment, dans nos prédictions, ce genre de portrait-là, on peut pas prévoir ce qui va se passer. Puis ça, ç'a été une lacune dans les prédictions. Mais il était pas possible de conclure autrement, par contre.

1045

LA PRÉSIDENTE :

1050

De toute façon, vous allez nous déposer complètement le... Peut-être d'en venir simplement, sans passer par le détail dont la Commission va prendre connaissance, s'il y a eu vraiment des changements importants que vous avez constatés suite à l'étude que vous aviez déposée...

1055

M. MICHEL CHARBONNEAU :

96?

1060

LA PRÉSIDENTE :

... l'étude précédente, avant d'actualiser les chiffres. Est-ce qu'il y a des éléments vraiment plus particuliers qui ont en fait changé beaucoup et, effectivement, qui confirment le statu quo ou pas.

1070

M. MICHEL CHARBONNEAU :

De façon globale, au niveau des accidents, ça change pas les décisions. Par contre, évidemment, dans l'analyse "avantages/coûts", j'ai plus d'accidents mortels. Mais comme les accidents mortels représentent une proportion de dix fois, pratiquement, des dommages matériels seulement, c'est au niveau des... l'avantage des coûts de ce côté-là, on a un moins bon résultat qu'on pensait. Heureusement. Dans ce cas-là, c'est heureux.

1075

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Avez-vous des données sur la proportions des accidents qui seraient causés par les camions? Est-ce que c'est des données qui sont extraites? Est-ce que vous avez des chiffres, les proportions d'accidents qui...

1080

M. MICHEL CHARBONNEAU :

J'ai pas les chiffres sur moi mais je peux vous déposer demain, si vous me le permettez.

1085

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Oui, je vous le permets. Mais est-ce qu'en plus de ça vous avez, peut-être sans avoir de chiffre précis, ou de mémoire, est-ce que vous avez un pourcentage que vous

pouvez nous donner? Est-ce que c'est la majorité des accidents qui sont causés par les camions ou si c'est juste à quelques occasions? Avez-vous un ordre de grandeur qu'on peut avoir maintenant?

1090

M. MICHEL CHARBONNEAU :

De façon générale, quand on regarde le nombre d'accidents causés, impliquant un camion et un véhicule, normalement le nombre d'accidents avec camions suit le pourcentage de débit de camions. C'est très rare -- ça, je vous parle en général, peut-être à l'Annonciation ça va être différent -- mais de façon générale, si on a 10% de camions, on va avoir 10% d'accidents avec camions. 10% des véhicules impliqués vont être des camions.

1095

1100

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, si on revient à ce qu'on a dit cet après-midi, donc avec l'accès central qui ne permet plus le passage des camions, donc ça voudrait dire que les camions se retrouvent encore au centre-ville, donc les camions, au niveau des accidents, seraient le même apport au niveau des accidents qu'ils le sont actuellement? En fait, la déviation va changer quoi pour les accidents qui concernent les camions?

1105

M. MICHEL CHARBONNEAU :

1110

Les camions qui vont à La Macaza?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1115

Oui.

M. MICHEL CHARBONNEAU :

1120

On parle pas des camions qui partent de Mont-Laurier?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1125

Ceux de La Macaza.

M. MICHEL CHARBONNEAU :

Ceux de La Macaza qui...

1130 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Les 15,600 camions à La Macaza.

1135 **M. MICHEL CHARBONNEAU :**

Oui, eux, ils changeront pas pour la portion à laquelle ils auront à circuler.

M. MARIO TURCOTTE :

1140 Madame la Présidente , moi je rajouterais que la voie de déviation, il va avoir 80%, si le volume de camions est semblable, il va avoir au moins 80% qui ne passeront plus dans le village. L'autre, dans le 20% qui va passer là, ils vont passer seulement dans une section de l'ancienne... de la route 117 actuelle, qui va devenir l'ancienne, soit de du Pont à l'entrée sud.

1145 Il y a une partie, une grande partie, il y a la moitié du trajet actuel où normalement la baisse d'accidents avec des camions serait presque inexistante parce qu'il n'y aurait presque plus de camions qui vont passer là. Moi, c'est mon analyse que j'en fais.

1150 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Seulement pour les camions, dans le document sur l'étude sonore que vous avez déposé, dans les prévisions, on remarque que le pourcentage de camions a diminué pratiquement de moitié. On parle de pourcentage, c'est sûr on parle pas de nombre de
1155 camions, mais à quoi est-ce que c'est dû cette différence majeure entre les deux, entre ce qui a été donné en 95, qui était autour de 20%, 14%, 20% et ce qui est dans l'étude révisée, de 10%, à quoi c'est dû?

M. MARIO TURCOTTE:

1160 On va se consulter, Madame la Présidente , pour bien répondre à votre question.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Monsieur Turcotte, peut-être que si vous avez besoin de vous consulter un petit peu pour la réponse, j'allais annoncer une pause de cinq minutes, peut-être nous revenir après la pause avec la réponse et après ça on appellera...

M. MARIO TURCOTTE :

1170 Ce serait très bien, Madame la Présidente .

M. GUY D'ASTOUS :

1175 Est-ce que c'est possible de juste répéter la question pour qu'il soit bien sûr de la question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1180 Je réfère au DA-12 qui a été déposé hier. C'est le contournement de l'Annonciation, révision des impacts sonores associés au projet. Alors, c'est les débits journaliers moyens d'été qui ont été utilisés pour la simulation sonore. Et dans le tableau 1, donc on a actuellement des débits qui ont été utilisés en 2000, dans l'étude de l'impact de 2000, où on avait une proportion de camions d'environ 20%. Quand j'inclus les camions, je parle des deux, les camions livraison et les camions lourds, les véhicules plus imposants. Et dans la
1185 révision de 2002 on a à peu près DJMA, le même nombre de véhicules. Par contre, le pourcentage de camions a baissé. Donc, si on fait le calcul, on est à peu près à 20% dans le cas de l'étude de l'impact 2000 et autour de 11% à 10% dans le cas de la révision 2002. Alors, c'est un peu pour savoir qu'est-ce qui s'est passé, à quoi c'est dû cette différence-là, juste me l'expliquer.

1190

M. MARIO TURCOTTE :

Très bien.

1195

LA PRÉSIDENTE :

Alors, une pause d'environ cinq minutes et on revient.

LA PRÉSIDENTE :

1200

Alors, nous allons recommencer tout de suite. J'aimerais d'abord vous aviser que la Commission terminera ce soir cette première partie d'audiences publiques. Donc, le registre est ouvert à partir de maintenant pour encore une demi-heure.

1205

Nous allons peut-être, juste avant d'appeler le premier intervenant, demander au ministère du Transport: est-ce que vous avez une réponse pour la question concernant les chiffres qui ont été apportés?

M. MARIO TURCOTTE :

1210

Oui, Madame la Présidente . Je demanderais à monsieur Guy D'Astous de vous expliquer les chiffres du tableau.

M. GUY D'ASTOUS :

1215 Madame la Présidente , ce qu'on peut constater, c'est que ce qu'il y a dans l'étude d'impacts à la page 55, dans laquelle on donne les chiffres pour l'estimation du climat sonore de 2000 qui était l'étude de l'année... climat sonore actuel, parce que l'étude a été faite en 2000, finalisée en 2000, donc le climat sonore en 2000.

1220 On l'a évalué avec les chiffres qui sont là, qui correspondent au tableau. Donc, il y a correspondance entre ce qu'il y a dans l'étude d'impacts et le tableau pour la partie 2000. Sauf que ces chiffres-là ne sont pas les bons, parce que si on regarde, 14.5 % plus 5.5 %, ça fait comme 20 % de camions. On n'a jamais eu ça. On a regardé dans nos années; 20 %, ça ne se peut pas. Il y a eu un problème à quelque part de pourcentage de camions.

1225 Les estimations ont été faites avec ça pour le climat sonore. Donc, c'est sûrement surévalué le niveau sonore.

1230 Ce que je peux vous dire par contre, pour la révision 2002, ça, ce sont des chiffres avec les comptages de cet été. Et j'ai vérifié avec monsieur Jean-Luc Pellerin, en additionnant les deux, on obtient le 11 % qui est le pourcentage réel.

1235 Donc, le bon chiffre dans ce tableau-là, c'est 2002, 11 %. Celui qu'on avait dans l'étude d'impacts, qui totalisait 20 %, si on regarde les deux types de véhicules, c'était surestimé.

1240 Qu'est-ce qu'il s'est passé exactement? Je peux aller vérifier avec notre consultant pour vérifier d'où vient l'erreur. Est-ce que c'est un problème d'addition? En tout cas. Mais ce que je peux dire par exemple, si on part de ces chiffres-là, ça voudrait dire que, dans l'étude d'impacts, ce qu'on avait estimé comme impact sonore aurait été surévalué. Et comme vous avez constaté au niveau de la mise à jour, on avait déjà des impacts faibles. Donc, ça serait plus faible qu'on pensait.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

1245 Est-ce que vous avez par contre les données des camions, mais en termes de nombre, mais non pas en pourcentage? Est-ce que ça serait possible d'avoir ces données-là?

1250 **M. GUY D'ASTOUS :**

Pour quelle année? Je sais que probablement pour... peut-être que pour 2002, on a quelque chose.

1255 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

C'est ça, actuel et qu'est-ce qu'il est prévu, mais pas en termes de pourcentage, mais en termes de nombre, parce que souvent le pourcentage, ça indique mal... on peut avoir le pourcentage qui baisse, mais ça ne veut pas dire que les camions baissent automatiquement.

1260

M. MARIO TURCOTTE :

Madame la Présidente , je demanderais à monsieur Jean-Luc Pellerin de répondre à votre question.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Pellerin?

1270

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Le pourcentage est de 11 % sur sept jours/semaine. Quand on le ramène sur les quatre jours de semaine, du lundi au jeudi, on est plutôt autour de 14 %. Ça donne environ — c'est variable d'une journée à l'autre — entre 800 et 1 000 camions par jour environ, la somme des deux directions.

1275

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Deux directions, O.K.

1280

M. MARIO TURCOTTE :

Madame la Présidente ...

1285

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1290

M. MARIO TURCOTTE :

Pour l'année 2002? Entre 800 et 1 000 camions, c'est pour l'année 2002?

1295

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui. Bien, j'ai ressorti une donnée 2000, mais 2002, oui, c'est environ ça aussi pour 2002, entre 800 et 1 000 camions/jour de semaine.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

1300 Et pour la fin de semaine, j'imagine que le nombre est moins élevé?

M. JEAN-LUC PELLERIN :

1305 Oui, beaucoup moins élevé.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Mais il y en a quand même?

1310 **M. JEAN-LUC PELLERIN :**

C'est 3 % de 14 000 par exemple.

1315 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

C'est ça, c'est 3 % d'un pourcentage plus élevé de véhicules.

M. JEAN-LUC PELLERIN :

1320 C'est ça.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Donc, on est à quoi? 400, 500? 300, 400?

1325 **M. MARIO TURCOTTE :**

Madame la Présidente , nous pourrions demain vous déposer peut-être un rapport complémentaire pour répondre plus précisément...

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Tout à fait, oui.

1335 **M. MARIO TURCOTTE :**

... à votre question.

LA PRÉSIDENTE :

1340

S'il vous plaît.

M. MARIO TURCOTTE :

1345

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1350

Merci. Aussi je crois que monsieur Trudel de Tourisme-Québec aimerait apporter un complément de réponse concernant notre étude. Monsieur Trudel?

M. MICHEL TRUDEL :

1355

Oui. Merci, Madame la Présidente . Par rapport au questionnement qu'on a entendu sur les fenêtres sur la Ville, sur la signalisation commerciale, l'entrée sud, l'aménagement de l'entrée sud et aussi au niveau des haltes, Tourisme-Québec a aussi une préoccupation à l'égard de la localisation du bureau d'information touristique.

1360

Et si vous permettez, je pourrais vous lire juste un extrait de la lettre que Tourisme-Québec a envoyée au BAPE — ça fait partie des documents qu'on a envoyés à Québec — et qui porte là-dessus. Si vous permettez, je pourrais vous lire l'extrait.

LA PRÉSIDENTE :

1365

Je vous en prie, oui.

M. MICHEL TRUDEL :

1370

Alors, voici:

“Le Bureau d'information touristique de l'Annonciation est stratégique pour le tourisme se destinant vers les Hautes Laurentides. La Municipalité de l'Annonciation est en effet la porte d'entrée sud de la MRC Antoine-Labelle. Cette importance stratégique explique pourquoi ce Bureau est ouvert en permanence. Or, ce Bureau est situé dans le centre du village, dans l'ancienne gare, donc à proximité de la piste du Petit Train du Nord, et ne dispose que d'une visibilité limitée de la route.

1375

Dans l'éventualité du contournement de l'Annonciation, nous croyons qu'il y aurait lieu de relocaliser le Bureau d'information touristique à l'entrée sud du village, préférablement sur un terrain aménagé en halte routière.”

1380

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Trudel.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

1385 J'essaie de comprendre un peu pourquoi vous voulez l'installer à l'entrée sud, parce qu'il y a l'entrée nord aussi. Donc, les gens de Mont-Laurier aussi, c'est une clientèle qui peut venir à l'Annonciation, j'imagine.

M. MICHEL TRUDEL :

1390 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

1395 Pourquoi plus le sud que le nord?

M. MICHEL TRUDEL :

1400 Le volume de clientèle vient du sud et l'Annonciation est l'entrée. La municipalité est située au sud de la MRC Antoine-Labelle. Et le Bureau d'information touristique de l'Annonciation, c'est un bureau qui a une vocation non pas strictement locale, l'Annonciation, mais pour l'ensemble des Hautes Laurentides. Donc, le volume provenant du sud se destine vers le nord et c'est donc la porte d'entrée, non seulement au sud pour l'Annonciation, mais aussi pour les Hautes Laurentides.

1405 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'appellerais maintenant monsieur Laurent Bourgie s'il vous plaît.

1410 **M. LAURENT BOURGIE :**

En fait, je me suis fait voler ma question. C'était ma question.

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

Je savais que vous en aviez une autre.

M. LAURENT BOURGIE :

1420 Non, je n'en ai pas d'autres. J'en avais seulement une qui concernait le Bureau d'information touristique et la halte routière.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Parfait.

M. LAURENT BOURGIE :

1430 Monsieur a résumé exactement la question que je voulais poser. Puis je peux la poser tout de même: est-ce que le ministère des Transports envisage de procéder dans ce type de demande-là? S'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Monsieur Turcotte?

M. MARIO TURCOTTE :

1440 Madame la Présidente , présentement, on n'a pas de projet de relocalisation du Bureau touristique à l'entrée sud. Ce qu'on pourrait regarder si on a une demande, c'est voir si on a... on peut avoir peut-être des terrains excédentaires dans le secteur qu'on pourrait disposer soit à la municipalité ou à l'organisme.

1445 Mais présentement — je ne sais pas si la question est de même — à l'intérieur des emprises, on n'installe pas de ce genre d'équipement.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Est-ce que la configuration actuelle de l'entrée sud permettrait, en termes de gestion de circulation, l'installation du kiosque touristique?

M. MARIO TURCOTTE :

1455 À l'intérieur du cadran où les mouvements de circulation se font normalement, ça serait non sécuritaire d'installer un tel équipement. Mais juste en amont, il y a peut-être en amont, juste un peu avant le début de l'entrée sud, un endroit où ça serait possible de l'installer. Là, on ne l'a pas regardé précisément, mais peut-être que ça serait quelque chose à regarder éventuellement.

1460 Il faudra regarder si ça cadre dans le cadre du schéma d'aménagement aussi un tel équipement. S'il y a une volonté vraiment de le déplacer du centre-ville, on veut amener des équipements là, mais l'amener à l'extérieur peut-être pour des bonnes raisons. Mais nous, on n'est pas en mesure de prendre position sur ça. Mais on peut accompagner les responsables, soit de l'Association touristique des Laurentides ou de la Municipalité s'il y a

1465 une relocalisation possible. Mais à l'intérieur des emprises, normalement, on ne permet pas l'installation de ce genre d'équipement.

LA PRÉSIDENTE :

1470 Je passerais peut-être la question à monsieur Supper de la MRC. Est-ce que, pour vous, ça serait envisageable ou est-ce que ça serait conforme à votre schéma?

M. JACQUES SUPPER :

1475 Il faudrait s'assurer en termes de zonage, mais c'est un projet qui aurait beaucoup d'allure de relocaliser le kiosque d'information touristique à l'entrée sud de l'Annonciation.

On a peut-être un petit empêchement si on va au sud du début de la voie de contournement. Je m'explique, c'est que, au nord de la route ou à l'est, dépendamment comment on se situe, il y a présence du parc linéaire. Compte tenu que la clientèle d'un
1480 poste d'information touristique est beaucoup plus de l'aval vers l'amont, c'est donc la droite de la route qui en est un plus grand intérêt. Il faudrait regarder à la jonction de l'ancienne route et de la nouvelle route. Il y aurait une analyse à faire en termes également des servitudes de nonaccès. Il y a une réflexion à faire.

1485 Chose certaine, plus au sud, la présence du parc linéaire est limitative en termes d'implantation. Mais il y a un intérêt définitif et il y a une réflexion qui commence, à savoir que, évidemment, avec la concrétisation de la voie de contournement, le kiosque d'information touristique va voir des problèmes de localisation, c'est évident, ça.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour la Municipalité de Marchand, est-ce que ça cause un problème aussi ou si ça va dans le même sens?

1495 **M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

Quand on parle de la route 117 sur le territoire de Marchant, quand on parle du sud, sur le côté droit, il n'y a pas de terrain entre la piste cyclable et la route 117. Ça se suit tout le long.

1500 Dans la zone commerciale C-4, quand on parle du côté droit en s'en allant vers le sud, c'est ça que je suis en train de vérifier, puis je n'ai pas...

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais peut-être avoir aussi la position de l'Annonciation, même si l'emplacement éventuel futur ne serait pas dans la Municipalité de l'Annonciation. L'emplacement actuel est dans la Municipalité de l'Annonciation. Qu'est-ce que vous pensez de cette proposition?

1510

MME LISE BÉLANGER :

Bien, c'est quelque chose qui est à regarder. On en parle depuis quelques jours. Surtout, tantôt, on parlait de visibilité. On disait: "La visibilité n'est pas facile. Il n'y a pas de place pour..." Puis là, bien, ça suscite encore plus le besoin de changer le secteur du bureau touristique.

1515

Puis tantôt sur les cartes, on regardait aussi où on peut. Ce n'est pas évident avec les réglementations, mais je pense que ça devient quelque chose comme essentiel, surtout aussi pour la visibilité qu'on ne peut pas avoir par les corridors normaux. Peut-être qu'on peut aller rechercher les gens avec une information plus adéquate, plus proche aussi du contournement quelque part.

1520

LA PRÉSIDENTE :

1525

Merci. Monsieur Bourgie?

M. LAURENT BOURGIE :

C'est tout.

1530

LA PRÉSIDENTE :

Merci bien.

1535

M. LAURENT BOURGIE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1540

J'appellerais maintenant madame Yvonne Barbe s'il vous plaît. Bonsoir, Madame. Votre première question.

MME YVONNE BARBE :

1545

Oui. Je voudrais revenir un petit peu sur ce qu'il s'est discuté cet après-midi par rapport au centre village. Le ministère a dit qu'ils avaient pensé faire à un moment donné un

terre-plein au centre du village, puis tout ça. Mais moi, ce que je voudrais savoir, c'est: y a-t-il eu une étude sérieuse d'apportée avec des coûts?

1550

Mis à part le terre-plein au centre-ville, si on élimine les zones gazonnées, puis les poteaux électriques, les fils, s'ils sont enfouis, tout ça, ça élargit déjà beaucoup la... puis les trottoirs, ça ne les empêche pas d'exister. Ça permettrait un stationnement plus aisé pour tout le monde et une fluidité plus normale des véhicules lourds, parce que le problème, c'est quand un individu descend de sa voiture, puis qu'il passe une van en même temps, ça modère le trafic. Tandis que s'il n'y avait pas ces empêchements-là, le centre village étant plus large un peu, probablement que ça serait plus facile la circulation. À ce moment-là, on pourrait, à l'intérieur du village, commencer à penser pour l'éventuelle belle route qui viendrait dans les années plus loin.

1555

1560

Mais pour le moment, ça ne serait pas possible d'avoir un coût réel de ce que c'est que ça pourrait coûter? Et puis que les gens de la municipalité, que les gens des environs soient au courant de toutes ces choses-là, ce qui n'est pas tout à fait... si on se présente à la municipalité pour savoir combien ça coûterait pour faire quelque chose, je pense qu'ils n'en ont pas de chiffres à donner.

1565

Mais est-ce qu'il y a eu vraiment quelque chose de sérieux de fait entre le ministère et la municipalité? C'est ça que j'aimerais savoir.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère a déjà fait une petite explication cet après-midi...

MME YVONNE BARBE :

1575

Oui. Cet après-midi, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1580

... sur l'évaluation qu'ils ont fait de la possibilité d'utiliser l'emprise actuelle, les contraintes qu'ils avaient.

Si je comprends bien, ce n'est pas temporaire? Parce que vous avez parlé tout à l'heure pour un projet future, mais vous parlez pour un...

1585

MME YVONNE BARBE :

Non, non, qu'on élargisse déjà. À partir d'aujourd'hui, qu'on pense à élargir ça, ce qui...

1590

LA PRÉSIDENTE :

Jusqu'à ce qu'on fasse éventuellement un contournement?

1595

MME YVONNE BARBE :

1600

À un moment donné, la survie du village est importante. Si on commence d'abord par le centre-ville, après ça, on pourrait peut-être penser faire un contournement, ce qui donnerait le temps aux marchands de souffler, puis de voir un peu dans l'avenir.

1605

Là, on hésite avec un contournement possible. Même les institutions financières ne sont pas prêtes présentement à essayer de prêter des argents pour qu'un commerce s'établisse dans la région, parce qu'il y a rien de sûr, il y a rien de certain. On ne sait pas où est-ce qu'on s'en va.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Monsieur Turcotte, vous avez dit cet après-midi d'ailleurs que, suite à une demande aussi de la municipalité ou de certains intervenants concernant les travaux de réfection qui seraient faits sur une éventuelle déviation, les travaux seraient faits sur la route actuelle, la 117 actuelle.

1615

Il avait une demande à ce que ce soit fait avant pour que les gens qui circulent puissent voir un peu ce que va devenir éventuellement l'Annonciation s'il y avait un contournement.

1620

Mais j'aimerais bien comprendre. Me replacer ça dans le contexte où les étapes aussi de construction... il y aura des déviations temporaires. Par où ça va passer? Est-ce que vraiment les gens, qui circulent sur la 117 actuelle, durant la construction auraient l'occasion de pouvoir constater qu'est-ce qu'il y a de nouveau à l'Annonciation ou pas? Comment vous allez procéder?

1625

M. MARIO TURCOTTE :

1630

Si on suit l'échéancier technique de réalisation des travaux, normalement, ça nous amènerait en 2007. Le nouveau tracé est complètement dans un nouveau corridor. C'est à l'extérieur de la 117 actuelle. Ça veut dire que les travaux de construction de la nouvelle voie de déviation se feraient sans perturber la circulation actuelle de la 117 qui passe ici au centre de l'agglomération. Ça veut dire que, normalement, les personnes passeraient sur

la nouvelle déviation... on peut présumer que les voitures et les camions passeraient sur la nouvelle déviation après sa terminaison.

1635 Entre-temps, d'aujourd'hui à aller 2007, c'est ça, on identifie sur l'ensemble du
parcours de la 117, à peu près sur les 7 kilomètres actuels, des interventions à faire pour
améliorer l'état actuel. Monsieur Barabé les a décrites hier. Il y a des améliorations au
niveau des intersections pour améliorer. Il y en a d'autres, c'est au niveau des
1640 aménagements, comme les bordures ou les trottoirs, pour bien redéfinir et peut-être
réactualiser ce qui est là présentement. Également, il y a des projets d'éclairage.

 Avec la municipalité, on a ciblé un secteur qui était le plus important où ils veulent
faire vraiment, mettons, dans un premier temps leur premier petit centre-ville... ou la
première revitalisation dans leur centre-ville, c'est de la rue Dupont à la rue Landry. Ce
1645 projet-là, c'est le projet de protocole que je vais vous déposer comme tel où des
aménagements précis ont été identifiés avec la municipalité, où le ministère intervient au
niveau de ces infrastructures dont elle est responsable. Et la municipalité en profite, elle,
pour refaire certains de ses services, soit l'aqueduc ou l'égout. Et, en même temps, elle
veut installer de l'éclairage décoratif pour donner un cachet. Ça, ça serait une première
1650 phase.

 Parallèlement à ce protocole-là, nous allons travailler dans les autres secteurs qui
nous appartiennent, comme ici à l'intersection de la rue des Cyprès, pour commencer à
intervenir aux intersections. On espère que, d'ici 2007, on ait réalisé de plus possible
1655 d'interventions. Ça veut dire que ça va peut-être répondre à madame en disant que, d'ici à
2007, il va y avoir une grande partie des travaux ou il y aura une grande partie des travaux
déjà de faite au niveau de la 117 actuelle.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

 Donc, effectivement, vous n'aurez pas de problématique de déviation temporaire,
puisque vous allez dans un secteur où actuellement il y a rien?

1665 **M. MARIO TURCOTTE :**

 Bien, en tout cas, moi, je n'en prévois pas. On n'a pas fait, mettons, toute la
logistique des travaux, mais je n'en prévois pas étant donné que le corridor est à l'extérieur
de la route du tracé actuel. Peut-être juste aux jonctions, mais ça ne devrait pas amener de
contrainte à l'accès actuel à l'agglomération.

1670 **LA PRÉSIDENTE :**

1675 Mais les travaux que vous suggérez en accord avec la municipalité dans le protocole, eux, il n'y a pas de contrainte actuellement à la circulation même si la déviation ne serait pas réalisée?

M. MARIO TURCOTTE :

1680 Non. Bien, les seules contraintes, il peut y avoir, mettons, une alternance dans les voies de circulation mais, ça, habituellement, on les gère à même nos contrats. Et comme monsieur Trudel a dit, s'il y a des commerces qui sont perturbés pour des petites sections, bien, on a des annonces. Lors de nos travaux, on inclut justement des chemins de détour pour les commerces qui peuvent être enclavés temporairement. On appelle ça des mesures de mitigation temporaires pour ces commerces-là. On les prévoit à même nos projets.

1685 Habituellement, on ressource la municipalité et les commerçants pour essayer de les identifier, pour qu'il y ait le moins d'impact possible dans la continuité de leurs services.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Merci. Mon collègue aurait une question.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1695 Monsieur Turcotte, vous avez mentionné entre autres que des travaux d'aqueduc et égout pourraient se faire, autrement dit, avant que la déviation soit opérationnelle, c'est ça? J'ai bien compris?

M. MARIO TURCOTTE :

1700 Par les travaux municipaux, parce que dans le secteur du centre... bien, en tout cas, madame Bélanger pourrait peut-être vous l'expliquer, ils ont des travaux qu'on pourrait faire conjointement justement pour avoir le moins de perturbation possible au niveau des usagers de la route.

1705 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1710 Bien, c'est ça, dans cette optique-là, vous nous dites que vous êtes capable de gérer... donc que la moitié de la rue est fermée pour les travaux d'aqueduc et égout, vous êtes capable, vous êtes en mesure de gérer les problèmes éventuels de congestion qui pourraient survenir?

M. MARIO TURCOTTE :

1715 Bien, c'est comme sur les autres routes que l'on fait. On donne toujours la
possibilité aux véhicules de passer, mais il peut y avoir certaines contraintes lors de la
réalisation. Mais ça, plus précisément, c'est surtout lors de la confection des plans et devis
qu'on peut voir les impacts directs sur ça. Mais normalement, on en fait ailleurs dans des
villages où c'est aussi serré, puis on maintient la circulation tout au long des travaux.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Madame Barbe, vous avez une deuxième question?

1725

MME YVONNE BARBE :

Ce n'est pas tout à fait ce que je voulais entendre. Ce que je voulais savoir, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1730

On n'a pas toujours la réponse qu'on attend.

MME YVONNE BARBE :

1735

Oui, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1740

C'est une réponse. Mais est-ce que, en fait, vous voulez préciser votre question par rapport...

MME YVONNE BARBE :

1745

Oui. Ce que je voulais savoir, s'il y a eu une étude sérieuse de faite, s'il y a eu des
coûts qui ont été établis pour faire ces travaux-là. Et puis ces travaux-là, à mon avis,
pourraient peut-être... vu que c'est quatre fois par année où on a des gros problèmes de
transport, d'accumulation de trafic dans le village, je me demandais si tout ça était en fait
élargie le centre-ville, ça ne réglerait pas la grosse partie de toutes choses-là. Puis ça
permettrait à la municipalité de survivre à travers... si ça va bien pendant X années, bien,
ça n'empêchera pas le ministère après ça de penser à la faire, l'autoroute à quatre voies,
en dehors complètement, puis qu'on ne soit pas obligés de se battre comme on le fait dans
le moment.

1750

LA PRÉSIDENTE :

1755

Cet après-midi, il y a eu effectivement une démonstration des raisons pourquoi,

selon le ministère, ça ne pouvait pas se faire.

MME YVONNE BARBE :

1760

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1765

C'est une évaluation des coûts. Peut-être que je pourrais demander à monsieur Barabé peut-être de résumer un petit peu pour madame Barbe un peu ce qui a été abordé cet après-midi.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

1770

Oui, Madame la Présidente . Ce qu'on a évalué au niveau de l'aménagement de la route actuelle, pour la route 117, les besoins de circulation pour les quatre, cinq, six journées dans l'année où on a des congestions importantes. Ça nous prend une chaussée à deux voies de circulation dans une direction, ça, c'est le minimum, soit direction nord pour la période où l'affluence est en direction nord, et soit direction sud.

1775

Pour obtenir un quatre voies de ce type-là, il faut utiliser l'emprise complète de la route qui est là, c'est un minimum. Et puis même à certains endroits, on n'en a pas assez large pour le faire. Ce qu'il faut comprendre, actuellement, il y a des voies de circulation qui sont très étroites. Il y a des voies de stationnement de part et d'autre qui sont très étroites. Il y a des bandes gazonnées de part et d'autre et il y a un trottoir. Mais si on récupère tout cet espace-là, on ne peut pas, en tout cas dans la majorité du parcours, ce que je pourrais dire, centre et une partie sud de la municipalité, aménager un quatre voies qui serait fonctionnel pour répondre à la demande d'éliminer les fins de semaine où on a des files d'attentes, cinq, six, sept, huit kilomètres.

1780

1785

C'est pour ça qu'il n'y a pas eu d'évaluation détaillée de faite des coûts, parce que c'est une solution qui a été rejetée déjà au départ, qui a été discriminée pour toutes les raisons qu'on avaient mentionnées au niveau de la perturbation. Et ça ne rencontre pas les exigences ou même les objectifs de la municipalité qui veut revitaliser son centre-ville.

1790

Ça veut dire qu'on oublie les arbres qui sont là présentement. On fait circuler des autos à proximité des trottoirs. On fait des trottoirs le minimum de largeur possible. Ce n'est pas viable. Ça veut dire qu'on ramène des camions — on parlait tout à l'heure de 800 à 1 000 camions par jour — on les fait passer le long du trottoir sur une surface asphaltée qui est quand même étroite, si on voulait respecter la chaussée actuelle.

1795

Puis si on se disait: "Oui, on va interdire les virages à gauche sans aménager de terre-plein central." Un terre-plein central, c'est une barrière, ça. Ça dit aux gens: "Bien,

1800

n'essaie pas de passer, c'est en béton, ça ne passe pas." De cette manière-là, on a un contrôle parfait des contraintes de gens qui arrêtent pour tourner à gauche, laisser passer des autos.

1805

1810

1815

Admettons qu'on ne le ferait pas, ça, puis que les gens seraient respectueux de l'interdiction des virages à gauche, on aurait des gens délinquants de toute façon qui compromettraient la sécurité de tous les usagers de la route, même des piétons. Ça fait que c'est un peu ça qui fait que, au niveau de l'agglomération, on s'est dit de concert avec la municipalité: "On ne peut pas détruire ce qui existe présentement à des coûts probablement assez élevés", parce que si on parle seulement que du 1 kilomètre environ, de concert avec la municipalité, on est au million de dollars juste pour un aménagement sommaire. On n'élargit pas la route. On rétablit ce qu'il y a là présentement. On n'ajoute pas de contrainte au niveau de la circulation. On dit: "Ça ne circule pas bien, mais on va maintenir cette circulation-là jusqu'au moment de la voie de contournement mais, au moins, la pelouse va tout de bien être plus belle. Il va peut-être y avoir des aménagements paysagers. Les trottoirs vont être neufs. Il va y avoir un bel éclairage. Ça va faciliter l'ambiance, si on veut, au niveau de la route 117 pour les gens qui visitent." On parle déjà d'un million pour juste cette section-là.

1820

1825

1830

1835

1840

S'il fallait l'élargir, ça veut dire construire une chaussée neuve de part et d'autre, parce qu'où est-ce que, présentement, il y a de la pelouse entre le stationnement et le trottoir, il faut tout refaire une structure de chauffée. Il faut refaire la canalisation complète au niveau du drainage pluvial. Ce sont des coûts qui se rajoutent, qui se rajoutent, qui se rajoutent. C'est difficile de dire un coût précis, mais on peut doubler, tripler facilement les coûts d'investissement. Puis là, j'ai parlé juste de la petite partie centrale.

Il y a une partie au sud qui est problématique aussi. C'est problématique en avant du cimetière. C'est problématique en avant de la bibliothèque. C'est problématique près de l'église. Donc, ce sont des coûts qui sont importants pour obtenir une surface de roulement qui nous donnerait un petit peu plus de capacité pour la route en attendant un contournement, si on pourrait dire. Mais on n'a pas voulu investir pour détruire ce que la municipalité veut construire, puis qu'elle essaie de construire avec nous autres via un protocole.

On s'en va vers une solution à long terme qui va être bénéfique pour tous les gens. C'est pour ça. Ça serait investir pour détruire; après ça, réinvestir, parce que la journée que la municipalité va vouloir dire: "Bien, il y a une route de contournement, on veut faire maintenant un centre-ville qui a de l'allure", là, tu recommences, tu dis: "Bien, on va défaire ce qu'on a fait, puis on va rétablir ça autrement." Ça fait que ce sont vraiment des pertes pour l'ensemble de la population, puis ça fait en sorte qu'on a empêché les gens de mettre de l'avant des projets qui pourraient donner une chèque au public voyageur d'arrêter, d'être tenté d'arrêter à l'Annonciation lorsqu'il circule, ça a changé, puis c'est différent.

Puis on dit: “Oui, ça a du bon sens.” Puis après la voie de contournement, c'est l'image que les gens vont véhiculer. Ils vont dire: “L'Annonciation, es-tu passé?” “Ah non! Bien, j'ai passé l'année passée.” “Hey! C'est bien là. On passe en dehors, on va y retourner.”

1845 C'est un peu ça l'image que la municipalité veut développer de concert avec le
ministère, puis on est pleinement d'accord avec ça, parce que même au niveau du
stationnement, je vous dirais qu'enlever une case de stationnement, on part tout un débat
déjà au départ, juste, juste une case de stationnement. Ça fait que, là, on parle d'un
1850 stationnement à la longueur sur un côté, direction nord lorsqu'il y a affluence importante de
trafic. On parle de la même chose en direction sud lorsqu'il y a affluence de trafic. Ce n'est
plus le même pattern. C'est pour ça qu'il n'y a pas eu d'étude détaillée.

LA PRÉSIDENTE :

1855 Merci. Il y aurait une question de mon collègue.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1860 Justement, ma question portait sur le problématique du stationnement. Dans le
centre-ville ici, est-ce que vous avez beaucoup de stationnements qui sont hors rue? Est-
ce que vous avez une bonne capacité à ce chapitre-là ou si vous vous basez vraiment sur la
capacité sur rue pour desservir les commerces?

MME LISE BÉLANGER :

1865 Monsieur Boileau pourrait m'aider, mais il y a suffisamment de stationnement pour
répondre aux besoins. Ce qu'on se rend compte, c'est que les gens n'utilisent pas
nécessairement les stationnements. On veut magasiner, pour arrêter devant la porte du
commerce. Don, c'est pour ça qu'aussitôt qu'on parle — monsieur Barabé le disait tantôt —
1870 d'enlever un stationnement sur la rue Principale, ça fait... mais des stationnements, il y en
a. Il y en a en arrière de la Caisse. Il y en a en arrière de la banque. Il y en a en arrière des
marchés. Il y a une possibilité de stationnements suffisants pour les commerces qu'on a,
sauf que chacun veut avoir le stationnement en avant de chez eux. Puis c'est pour ça que le
stationnement dans la rue est important.

1875 Donc, si on les enlevait, comme a dit monsieur Barabé, pour faire accélérer le
trafic, ça devient comme problématique, parce qu'on n'aurait plus suffisamment, c'est vrai.
Puis, en plus, il y avait une grosse question aussi de sécurité. On accélère le trafic. On
fait passer plus large. Les personnes âgées se plaignent présentement de dire que la 117
1880 est difficile à traverser, parce que le trafic est... si on élargit, on se retrouve avec un autre
problème, puis c'est déjà problématique, en tout cas, à mon avis.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1885 Je vous remercie.

M. MARIO TURCOTTE :

1890 Madame la Présidente , nous aurions un complément d'information à ce sujet.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous en pris.

1895 **M. MARIO TURCOTTE :**

Je vais demander à monsieur Barabé de vous adresser ce complément.

LA PRÉSIDENTE :

1900 Oui, monsieur Barabé.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

1905 Le complément d'information, c'est au niveau du stationnement. Depuis 1999 qu'on regarde avec la municipalité comment c'est organisé. Je voudrais juste souligner le fait que les stationnements hors rue, hors route 117, sont en grande majorité situés à l'est de la route 117 actuelle. Ça se trouve où est-ce qu'il y a la gare, le parc linéaire. Il y a beaucoup de stationnements dans ce secteur-là. Tandis que du côté ouest, il est très limité. C'est 1910 très limité. Ce sont des rues en pente, puis c'est très limité au niveau de stationnements, les rues sont étroites. Ce qui veut dire que, dans ce qu'on a regardé avec la municipalité, ça obligerait la majorité des gens à effectuer — en tout cas une bonne partie — des traverses de rue à pied pour accéder à tous les commerces qui se situent du côté ouest.

1915 On n'a pas un partage équilibré de stationnements hors rue gauches et droits. C'est principalement du côté est. Ce qui veut dire que tous les gens qui viennent du nord de la municipalité ont obligatoirement un virage à gauche à faire. Donc, obligatoirement, ils vont obstruer la circulation. Il faut qu'ils tournent à gauche, ils n'ont pas le choix, parce qu'à droite, du stationnement, il y en a très, très peu hors rue. C'est ce que je voulais rajouter.

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. madame Barbe, est-ce que vous avez une deuxième question?

1925

MME YVONNE BARBE :

1930

Oui. J'aimerais juste rajouter, Mont-Laurier, ils sont sur la 117. Ils ont des feux de circulation et, pourtant, le trafic se fait très bien. Alors, je me demande comment ça se fait qu'ici, à l'Annonciation, sur une longueur d'à peu près quoi? peut-être un mille... moi, je suis vieux jeu un peu, les kilomètres, c'est un peu... Je me demande pourquoi on ne pourrait pas installer... quitte à mettre une autre lumière de circulation, mais l'installer de façon à ce que ça permette aux gens de fonctionner comme ils font à Mont-Laurier.

1935

Pourquoi ça fonctionne à Mont-Laurier? Le trafic est le même. C'est le même mosus de trafic qui part du sud, puis qui aboutit en Abitibi.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Monsieur Turcotte, peut-être que vous pouvez nous expliquer qu'est-ce qu'il s'applique à Mont-Laurier qui ne peut pas s'appliquer à l'Annonciation ou qui pourrait s'appliquer à l'Annonciation.

M. MARIO TURCOTTE :

1945

Je vais demander à monsieur Barabé de vous expliquer.

LA PRÉSIDENTE :

1950

Monsieur Barabé.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

1955

Madame la Présidente , à Mont-Laurier, effectivement, on a une route où il y a sept feux de circulation. On a une circulation sensiblement pareille, comparable à ce qu'il y a présentement à l'Annonciation. Sauf qu'à Mont-Laurier, pourquoi on n'a pas de file d'attente? C'est qu'on a un quatre voies de circulation. Il y a présentement quatre voies de circulation libre à Mont-Laurier. De cette façon-là, ça permet... comme je l'ai expliqué cet après-midi pour la Municipalité de l'Annonciation, on a un feu. On aurait deux feux, trois feux, quatre feux, c'est le même contretemps qu'on vit, ça crée des retards.

1960

1965

À Mont-Laurier, ces feux-là créent des retards, mais seulement qu'on les traverse à deux voies de circulation. Ça veut dire qu'on a une circulation qui vient du nord ou du sud sur une voie de circulation qui se dissipe sur deux voies pour faire la traversée de Mont-Laurier. On ajuste les feux, on synchronise les feux en fonction d'avoir une circulation qui est fluide.

1970

Je vous dirais qu'il y a des retards quand même à Mont-Laurier. Il y a des temps de traversée de Mont-Laurier. Ça ne se traverse pas comme une route de contournement. C'est officiel, ça crée des retards. Mais on n'a pas de file d'attente, sauf dans des cas très, très exceptionnels justement par le fait qu'on a un quatre voies. On a le quatre voies à Mont-Laurier.

1975

De plus, au niveau des accès aux commerces et des accès de virage de gauche, ils sont très limités. C'est tout commercial, et puis les virages à gauche se font au niveau des intersections. Puis d'ailleurs, au niveau de Mont-Laurier, avec l'augmentation de circulation depuis, je vous dirais, les dix dernières années, on doit procéder régulièrement à des modifications de feux. On est rendus à l'étape où on doit ajuster les mouvements de circulation. Ce qui veut dire que, probablement, on va soumettre prochainement à la municipalité des interdictions de stationnement à certains endroits où est-ce qu'il y a des feux où il y a beaucoup de volume de virages à gauche. Donc, on va réduire le stationnement de part et d'autre du quatre voies pour aménager une voie additionnelle de virage à gauche, ce qui n'existe pas à Mont-Laurier.

1980

1985

Ça fait que ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a des contraintes malgré tout, mais on a la possibilité de travailler à l'intérieur de l'emprise qui est là sans créer de dommage, parce que le quatre voies, il est là présentement. Mais si on n'avait pas un quatre voies à Mont-Laurier, bien, les files d'attente commenceraient à Mont-Laurier et, après ça, il y en aurait à l'Annonciation, puis il y en aurait...

1990

LA PRÉSIDENTE :

Et j'en déduis que, pour l'Annonciation, il n'y a pas l'espace d'un quatre voies?

1995

M. JEAN-PIERRE BARABÉ :

Non, il n'y a pas d'espace pour un quatre voies tel que ça serait requis pour pouvoir éliminer les files d'attente.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci, madame Barbe.

2005

MME YVONNE BARBE :

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2010 Monsieur Turcotte, vu qu'on parlait d'un quatre voies, on va continuer dans cette
veine-là. Dans le cas de déviation, selon les taux révisés que vous nous avez fournis de
croissance du DJMA d'à peu près 3.1 % par année, l'ajout d'une chaussée additionnelle
dans la déviation serait requise, selon vos estimés, dans quel horizon? Dans 20 ans?
Dans 25 ans?

2015 **M. MARIO TURCOTTE :**

 Présentement, l'emprise actuelle, l'emprise a été acquise justement pour rajouter
un quatre voies. Mais dans nos horizons de planification, qui est environ une quinzaine
2020 d'années, la justification du quatre voies, d'après les prévisions de 3.1 % comme on disait,
ne serait pas atteinte. En quelle année exactement qu'elle serait atteinte? On ne peut pas
vous répondre à cette étape-ci.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2025 Étant donné que c'est au-delà d'une quinzaine d'années, c'est trop hypothétique
pour vous pour vous risquer à nous donner une approximation. Donc, on sait que ça serait
plus 15 ans?

2030 **M. MARIO TURCOTTE :**

 Moi, je ne peux pas vous la donner, je ne le sais pas. Je peux faire un appel à tous,
à mon ingénieur en circulation, pour voir si on peut présumer dans un horizon de 20, 25
ans... Je demanderais à monsieur Jean-Luc Pellerin d'aborder cette question.

2035 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

 Pour paraphraser quelqu'un, si la tendance se maintient à 3.1 %, à quel moment
serait requise une deuxième voie, une deuxième chaussée?

2040 **M. JEAN-LUC PELLERIN :**

 Il faut voir que l'alimentation du contournement, c'est une voie. Donc, à l'extérieur
du contournement, la 117 est toujours à une voie. Donc, le jour où le contournement va
avoir besoin de doubler la chaussée, ça va être requis partout sur la 117.

2045 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

 Oui, ça va de soi.

2050 **M. JEAN-LUC PELLERIN :**

Et, nous, on a travaillé dans un horizon 2015 et, en 2015, on est très loin de l'atteindre. Passé ça, c'est comme regarder trop loin dans le temps. Il y a trop d'autres facteurs qui peuvent intervenir et changer la...

2055

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

On sait que c'est au-delà de 2015...

2060

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2065

... à coup sûr...

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2070

Oui, oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

... à moins qu'il y ait des changements de tendance...

2075

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2080

... des changements structuraux dans l'économie, des choses comme ça?

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2085

Exactement.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

O.K. Je vous remercie.

2090

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appellerais un autre intervenant, monsieur Claude Mailloux s'il vous plaît.

2095 **M. CLAUDE MAILLOUX :**

Rebonsoir, madame la Présidente , messieurs.

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Mailloux.

M. CLAUDE MAILLOUX :

2105 J'ai appris ce soir que notre municipalité voisine, qui a le même projet que nous, la municipalité exigeait du gouvernement, s'il y avait contournement, si le projet a lieu, qu'ils construisent une voie de desserte pour une bonne partie du contournement du côté ouest pour le développement futur des terrains qui sont situés là.

2110 Ma question est: pour quelle raison, s'il y a une raison spéciale, que la Municipalité de l'Annonciation n'ait pas pensé de proposer un tel projet au gouvernement? Quand bien même que ça aurait été juste pour les développements résidentiels, pas commercial pour ne pas nuire à la municipalité, au lieu d'interdire toute construction sur ces terrains. Ça fait que ma question est pour la Municipalité de l'Annonciation ou de Canton Marchand. Les
2115 deux municipalités sont...

LA PRÉSIDENTE :

2120 Alors, je vais commencer par la Municipalité de l'Annonciation, madame Bélanger.

MME LISE BÉLANGER :

2125 C'est une question que... je l'entends, mais je sais que, pour nous, l'important, ce n'était pas de... on ne voulait pas qu'il y ait un déménagement du noyau commercial, puis tout ça. Au niveau résidentiel, est-ce qu'on a des terrains à l'Annonciation qui touchent le... je ne pense pas, résidentiels.

2130 Pour nous, c'était important le contournement pour amener les commerces là. Pour la Municipalité de Marchand, je ne le sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

Pour la Municipalité de Marchand, monsieur Boileau.

2135

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

2140

Dans le secteur où est-ce que monsieur Mailloux parle, je pense qu'il parle de ses terrains qui sont enclavés en arrière, la municipalité n'avait pas prévu de construire des chemins elle-même pour désenclaver ces lots-là. Il n'y a pas eu rien de prévu. Puis il y a aucun projet qui a été présenté à la municipalité dans ce sens-là.

2145

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Donc, si je comprends bien, Madame, est-ce que je dois interpréter de la façon suivante, c'est que la Municipalité de l'Annonciation ne désire pas qu'il se produise le développement donc du côté est de la déviation? C'est ça que je dois comprendre?

2150

MME LISE BÉLANGER :

Commercial.

2155

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Dans le cas du résidentiel...

2160

MME LISE BÉLANGER :

Dans le cas du résidentiel, la discussion... il n'y a pas d'objection. On n'a pas de projet de développement qui a été déposé ou qu'on a, quoi que ce soit, là. Ça, ce n'était pas une interdiction. Ce qu'on ne voulait pas, c'est le commercial.

2165

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Et d'un point de vue résidentiel, vous n'avez pas identifié le secteur comme une zone d'expansion résidentielle du côté est de la voie de contournement dans votre zonage?

2170

MME LISE BÉLANGER :

Non, non. Je regarde monsieur Boileau, là, qui est plus habitué avec la réglementation.

2175

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Et l'affectation actuelle, c'est rural, j'imagine. Je présume que...

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

2180 À l'Annonciation, ce n'est pas le même type de zonage que la Municipalité de
Marchand. Vous posez des questions aussi au niveau technique. On n'a pas
nécessairement les documents devant soi pour vous répondre immédiatement. C'est sûr
que le contournement se fait plus au niveau de la Municipalité de Marchand que de
l'Annonciation.

2185 Il y a peut-être un petit lopin de terre au sud, à l'entrée sud, qui touche
l'Annonciation comme un propriétaire a parlé hier soir, mais c'est sûr que c'est du non-
accès à ce niveau-là. L'Annonciation n'est pas tellement touchée à ce moment-là. Les
propriétaires ne sont pas touchés.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

 Peut-être pour la MRC concernant les affectations.

M. JACQUES SUPPER :

2195 Madame la Présidente , il faut comprendre que, notamment, on l'a vu dans... sans
avoir les chiffres à l'esprit, la demande en espace résidentiel dans le périmètre urbain de
l'Annonciation est au pourtour, dans le territoire qui déborde dans Marchand. La demande
en espace résidentiel, au cours des dix dernières années, n'a pas été très grande. Et, à
2200 mon point de vue, il y a un bon nombre d'espaces vacants déjà desservis par des rues
publiques et, dans certains cas, par des réseaux d'aqueduc et d'égout, ou dans d'autres
secteur sans service. C'est que les municipalités n'ont pas nécessairement prévu de
grandes zones de développement, puisque le besoin ne se faisait pas ressentir.

2205 Est-ce que, à moyen terme, tout ça évoluera? Tout le monde le souhaite, mais je
pense qu'il n'y avait peut-être pas d'urgence à ce moment-ci.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2210 Mais concernant les abords routiers, est-ce que vous avez des restrictions par
rapport, par exemple, au résidentiel pour s'installer en bordure des routes qui sont à
caractère, je dirais, supérieur?

M. JACQUES SUPPER :

2215 Actuellement dans la révision du schéma d'aménagement qui est entré en vigueur en
1999, il y avait un grand enjeu qui n'est pas directement relié au contournement, mais qui
est directement relié à la gestion des périmètres urbains, avec une volonté de consolider les

2220

noyaux historiques tant en concentrant des activités de commerce de détail et les activités institutionnelles.

2225

En ce qui a trait également à la fluidité des corridors routiers, il y a toute une série de mesures qui ont été mises en place pour s'assurer de protéger le corridor de la route 117, avec des frontages accrus, avec certains usages un peu plus contrôlés qu'ailleurs.

2230

Et je vous dirais, de façon particulière autour du centre urbain du Mont-Laurier, du sous-centre de l'Annonciation, il y a des mesures dans lesquelles les municipalités doivent s'impliquer de façon plus complète au niveau de la gestion du développement. Il est notamment prévu que la construction devra se faire uniquement en bordure de rues publiques, donc de rues planifiées par les municipalités, évidemment planifiées avec les promoteurs.

2235

Au moment où ces travaux-là ont été faits, il n'y avait pas de grands projets de déposés autour de l'Annonciation, parce que le besoin ne se faisait pas sentir. Il y a des mécanismes permettant la mise en place de nouvelles rues, mais à ma connaissance, dans les plans d'urbanisme ni de Marchand ni de l'Annulation, il n'y a eu de grands secteurs de prévus et de rues de projetées puisque le besoin ne s'en faisait pas sentir pour autant.

2240

À terme, j'imagine que ça va venir. Tout le monde le souhaite, mais encore faut-il que le besoin se fasse sentir.

LA PRÉSIDENTE :

2245

Merci. Monsieur Mailloux, avez-vous une autre question?

M. CLAUDE MAILLOUX :

2250

Oui, mais je pense que ça aurait peut-être été le temps de le demander au ministère en faisant la route, si le projet se réalise, que d'attendre, puis...

LA PRÉSIDENTE :

2255

Mais je comprends des réponses que vous avez eues des municipalités et de la MRC que, actuellement, ce n'était pas prévu dans le schéma d'aménagement concernant les affectations et dans les plans d'urbanismes de développer l'aspect résidentiel, construction résidentielle, dans ces secteurs-là, qu'ils se concentraient sur les noyaux actuellement couverts par les infrastructures d'égout et de rues actuellement. C'est ce qu'on comprend de la réponse qui a été reçue.

2260 Ce que vous en pensez ou ce qui pourrait être possible, c'est à vous de voir pour la deuxième partie de l'audience quant aux suggestions que vous pouvez faire.

M. CLAUDE MAILLOUX :

2265 Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Vous n'avez pas une deuxième question?

M. CLAUDE MAILLOUX :

2275 Non.

LA PRÉSIDENTE :

2280 Ça va, merci.

M. MARIO TURCOTTE :

2285 Madame la Présidente , j'aurais un complément d'information pour la question de monsieur Mailloux.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2290 **M. MARIO TURCOTTE :**

2295 Le chemin de service, sans rentrer dans les détails pour le projet du contournement de Labelle, sert à relier deux rues qui sont coupées par le nouvel axe central, soit la rue Fugère et la rue De l'Église.

2300 Puis si on veut faire un parallèle avec le projet que l'on a actuellement, c'est comme la montée Paquette et la montée Marois où on raccorde ces nouveaux axes par un chemin de service pour qu'ils puissent passer de part et d'autre du chemin. Ça veut dire que le chemin de service, dont monsieur Mailloux nous fait référence ici, c'est pour raccorder deux routes qui sont coupées par le futur raccordement là-bas.

LA PRÉSIDENTE :

Comme ça serait fait dans le projet de l'Annonciation pour...

2305

M. MARIO TURCOTTE :

La rue Paquette.

2310

LA PRÉSIDENTE :

... la rue Paquette avec la Montée Marois?

M. MARIO TURCOTTE :

2315

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2320

Parfait, merci. Alors, mon collègue, monsieur Dériger , aurait quelques questions étant donné que nous n'avons plus d'intervenants inscrits au registre. Monsieur Dériger .

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2325

Ma question est pour la Municipalité de l'Annonciation. Tantôt monsieur Denis nous a un peu, disons, expliqué la situation économique du centre-ville, que les commerces, ça n'allait pas très bien. Donc, quelles sont les causes, disons, les principales causes de ce phénomène-là?

MME LISE BÉLANGER :

2330

Je pense que la principale cause, c'est la diminution de l'emploi dans la région. On sait que le centre hospitalier a eu la restructuration provinciale qu'on connaît partout. Il y a eu des fermetures de manufactures à Sainte-Véronique où il y avait beaucoup de gens qui travaillaient là. Donc, c'est l'emploi, je pense, qui a fait une diminution de la vie économique à l'Annonciation.

2335

2340

C'est aussi la proximité des centres. De plus en plus, on sait que c'est facile de se déplacer vers les grands centres, les grandes surfaces. On sait que Saint-Jovite, Tremblay maintenant, est comme à proximité. Donc, il faut que nos commerçants soient de plus en plus inventifs pour garder même les populations locales. Il y a du travail à faire là-dessus pour garder les gens localement.

2345

On sait qu'à cause de toutes les facilités qu'il y a présentement, la diminution de l'emploi... on parlait du secondaire IV et V qui ne sont pas à l'Annonciation, donc il y a des gens qui déménagent parce que les enfants ne peuvent pas aller à l'école. Ils aiment mieux se rapprocher des écoles. Je pense que c'est tout ça qui fait que...

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2350

Donc, ce que vous dites en fait, c'est que le pôle de Tremblant n'est pas nécessairement un atout. Il vient...

MME LISE BÉLANGER :

2355

Ça peut devenir un atout si on s'en sert bien.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2360

Mais actuellement?

MME LISE BÉLANGER :

2365

Actuellement, on peut dire qu'il y a peut-être une perte face à ça, parce que les gens se dirigent vers Tremblant où ils ont des plus grandes surfaces, ils ont des plus gros magasins. C'est facile avec...

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2370

Est-ce que les gens vont jusqu'à Laval par exemple?

MME LISE BÉLANGER :

Oh! Je dirais que oui.

2375

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Ah oui?

2380

MME LISE BÉLANGER :

Je dirais que oui, Saint-Jérôme, Laval, oui. Moi, j'ai, exemple, de la famille dans le coin, puis je rencontre des gens de chez nous. Puis là, je suis toujours étonnée de voir, dire: "Bien, Mon Dieu! Ils vont magasiner même l'épicerie à Saint-Jovite."

2385 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

Mais est-ce que vous avez des projets pour essayer de renverser la tendance?

2390 **MME LISE BÉLANGER :**

Il y a une restructuration complète. Tantôt quand on parlait de restructurer le centre-ville, il faut que l'Annonciation se dote d'un centre-ville plus attrayant, de développer des choses qu'on ne retrouve pas ailleurs. Il faut avoir le goût de venir à l'Annonciation pour des choses.

2395 C'est sûr que le trafic passant passe à l'Annonciation. Ils arrêtent peut-être manger, mais pour l'achat, c'est les lacs autour. Il faut leur donner le goût de venir à l'Annonciation. Il faut redécorer le centre-ville. Quand le trafic bloque, puis que tu n'es pas capable d'aller nulle part comme les fins de semaine qu'on a eues cet été, bien, tu n'as pas le goût d'arrêter à l'Annonciation. Même la population locale s'en va chez eux puis dit: "Je ne ressors pas, parce que je ne sais pas quand est-ce que je vais revenir chez nous quand ça arrête une heure ou deux."

2400 Je pense qu'il faut redonner à l'Annonciation un caractère spécial pour qu'on ait le goût de revenir à l'Annonciation.

2405 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

Et puis en libérant le centre-ville du trafic...

2410 **MME LISE BÉLANGER :**

2415 Bien, nous au conseil, on pense, oui. On pense que si les gens peuvent se promener tranquillement... parce que tu t'assis sur une terrasse présentement, puis tu es assis le dimanche au soir sur une terrasse pour souper, puis il y a trois, quatre vans qui passent, le trafic est arrêté auto après auto. Il n'y a pas de cachet. Il n'y a pas de cachet, tu n'as pas de plaisir à te promener à pied, parce que tu es toujours dans le trafic.

2420 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

Est-ce que les commerces vont se transformer? Est-ce qu'il va y avoir des modifications du type de commerce? Est-ce que vous pensez qu'il va y avoir...

2425 **MME LISE BÉLANGER :**

2430

C'est ce qu'on souhaite. C'est ce que je pense que monsieur Bourgie travaille présentement. On dit: "Bien, il y a peut-être trop de certains commerces." Il faudrait qu'il y ait d'autres choses qui... il va falloir que les gens soient inventifs et trouvent des nouvelles... Puis il y a un comité. Quand on a rencontré le ministère des Transports la semaine passée pour essayer de pallier à certaines choses, des gens qui sont prêts à tous se mettre ensemble pour essayer de trouver des idées nouvelles, puis comment redonner une vie à l'Annonciation.

2435

Mais je ne crois pas que la vie économique de l'Annonciation baisse à cause que le contournement s'en vient. Je crois plus que la vie de l'Annonciation baisse, parce qu'il faut qu'il se passe quelque chose. Il faut qu'il y ait un investissement d'emplois. Il faut que les gens développent des choses qu'il n'y a pas ailleurs. Il faut qu'on vienne chercher à l'Annonciation quelque chose qu'on ne retrouve pas ailleurs ou qu'on a le goût d'aller chercher à l'Annonciation, parce que c'est agréable.

2440

LA PRÉSIDENTE :

2445

Est-ce qu'on pourrait même aller jusqu'à dire qu'il y a ait projet de déviation ou pas, pour vous, la problématique est la même? Et est-ce que, d'après vos propos, on peut en déduire que le principe même de transférer la circulation des véhicules lourds ou la circulation de transit donne un coup de pouce à la municipalité dans ce projet de revitalisation ou il est strictement lié au projet de contournement?

2450

MME LISE BÉLANGER :

Nous, on croit que s'il y a un projet de contournement à l'Annonciation, il faut absolument qu'on revitalise le centre-ville, absolument. C'est un tout. S'il y a un contournement sans aménagement, sans reprise en main, c'est sûr qu'on va en perdre encore. C'est un tout.

2455

LA PRÉSIDENTE :

S'il n'y a pas de contournement?

2460

MME LISE BÉLANGER :

S'il n'y a pas de contournement, il faut quand même que les gens se prennent en main pour continuer... il faut qu'on trouve quelque chose pour redonner vie, mais sauf que c'est plus problématique d'améliorer un centre-ville quand on a une grosse circulation lourde. Comment développer un cachet quand on n'a pas d'espace pour le faire?

2465

LA PRÉSIDENTE :

2470

Et est-ce que vous avez déjà un peu ciblé les secteurs que vous voulez développer si on pense en regard des grands projets qu'il y a eus ou qui ont lieu actuellement, soit dans le secteur touristique ou industriel pour la région?

2475

Est-ce que pour vous, par exemple, tout le développement de Tremblant et tout ça, c'est incitatif pour un type de projet pour lequel l'Annonciation pourrait se raccrocher ou ce sont plus des projets locaux en termes d'infrastructures que vous avez localement?

2480

Autrement dit, est-ce que les infrastructures régionales auraient un impact sur le développement de l'Annonciation?

MME LISE BÉLANGER :

Monsieur Gravel, conseiller, qui s'occupe plus de ce secteur-là, j'aimerais qu'il puisse...

2485

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Gravel.

2490

M. NORMAND GRAVEL :

Oui. Pour votre question, je pense que oui. Je pense que, mettons, Mont-Tremblant, nous autres, on se positionne plus pour avoir les employés qui travaillent à Tremblant que le touriste qui vient de l'extérieur.

2495

Présentement, on pourrait dire que dans la vallée, on calcule qu'ils ont entre 200 et 300 employés de Tremblant qui demeurent ici. C'est ce monde-là qu'on essaie de grossir. À Tremblant, ils parlent peut-être de 6 000, 7 000 emplois. Ça fait que c'est bien sûr ça.

2500

Puis pour le centre-ville, si on n'a pas le contournement, la municipalité, je ne pense pas qu'elle ait les moyens de tout refaire le centre-ville, parce qu'on parle 1 M \$, 1,5 M \$. Je pense qu'avec l'aide du ministère du Transport, une partie municipale, si on enlève le trafic lourd, on peut faire un centre-ville assez intéressant.

2505

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Pour ce qui est de la villégiature, est-ce qu'il y a un apport important à l'Annonciation?

M. NORMAND GRAVEL :

2510 Oui. L'Annonciation, on est un centre pour la villégiature. On est un peu comme

une étoile. Alors, il y a Nominingue, il y a Sainte-Véronique, l'Ascension, Macaza. C'est le
centre des services.

2515 Puis la villégiature présentement, on pourrait dire que c'est notre industrie numéro 2
ou 3, selon qu'on positionne le centre hospitalier et le pénitencier. C'est un apport très, très
important.

2520 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

 Par exemple dans le périmètre urbanisé, est-ce qu'il vous reste des terrains qui
peuvent être développés en villégiature ou si vous êtes vraiment dans une situation où est-
ce qu'il n'y a plus de possibilité ou très peu?

2525 **M. NORMAND GRAVEL :**

 Oh non! On en a, on de la place. À Sainte-Véronique, Macaza, l'Ascension, on a
de la place pour en recevoir.

2530 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

 Mais je parle pour l'Annonciation même.

2535 **M. NORMAND GRAVEL :**

 L'Annonciation même, le village présentement, c'est très, très court. Ce n'est pas
gros. C'est vraiment un centre, un coeur.

2540 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

 Maintenant quant à Marchand, il y aurait plus de possibilité, j'ai l'impression?

2545 **M. NORMAND GRAVEL :**

 Oui. Marchand commence à avoir une certaine... je ne sais pas comment, ils ne
sont peut-être pas pleins, mais on pourrait...

2550 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

 Mais je vais leur poser la question.

M. NORMAND GRAVEL :

Oui.

M. JEAN-LOUIS BOILEAU :

Il reste quand même quelques terrains aux alentours des lacs sur le territoire de Marchand. Entre autres au lac Boileau et Lac Boisfranc, il y a des secteurs où est-ce que les chemins ne font pas le tour des lacs au complet. Il y a encore du développement possible dans Marchand. Je dirais peut-être une cinquantaine de terrains qui sont prêts à être construits au moment où on se parle, qui ne sont pas construits.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Donc, il y a encore un potentiel pour, disons, continuer à augmenter la population de villégiateurs dans le secteur.

M. NORMAND GRAVEL :

Absolument. Les fusions qui s'en viennent, c'est justement principalement pour pouvoir augmenter ça.

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais une question peut-être d'abord pour le représentant du ministère du Tourisme. Suite à ce que vous venez d'entendre concernant la vision un peu des municipalités en regard de la possibilité de revitalisation, les secteurs qu'ils pensent pouvoir récupérer en termes de développement, c'est-à-dire en fait plus les travailleurs de ces grands centres et tout ça, j'aimerais savoir: quels sont les grands projets actuellement en développement dans le secteur touristique qui pourraient influencer sur les projets, par exemple, que pourrait avoir la Municipalité de l'Annonciation ou Marchand?

M. MICHEL TRUDEL :

Alors, les grands projets, ce sont les phases III et IV de Mont-Tremblant, donc le développement de la montagne, l'aéroport de La Macaza qui deviendrait un aéroport touristique et, éventuellement, le projet Windigo en bordure du réservoir Baskatong où on parle à la fois de projets hôteliers et de villégiature.

Pour ce qui est de Mont-Tremblant, effectivement, il y a une problématique de logement et de rétention donc de la main-d'oeuvre. Et la stratégie de l'Annonciation me semble tout à fait adéquate de viser non pas le tourisme comme tel, mais des services pour

2595

approvisionner en main-d'oeuvre donc et offrir de la résidence pour les gens qui travaillent à Mont-Tremblant. J'imagine aussi que Labelle peut être un point d'intérêt pour la résidence des travailleurs de Mont-Tremblant.

2600

Effectivement, l'Annonciation est un pôle régional de services et de commerces pour l'ensemble de la région et, donc, dessert en grande partie les villégiateurs qui ont besoin de services. Mais, effectivement, ils sont en concurrence avec d'autres pôles.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Est-ce que vous pouvez nous déposer un peu soit un inventaire des projets ou un inventaire des infrastructures touristiques dans le secteur régional ou local ou les projets qui sont... leur état d'avancement actuellement qui pourrait influencer les décisions par rapport au projet de l'Annonciation?

2610

M. MICHEL TRUDEL :

2615

Dans l'inventaire qu'on vous a transmis, on a surtout parlé à la fois de ce que j'ai mentionné tantôt, du Bureau d'information touristique et surtout aussi de l'aéroport La Macaza, donc, des choses, des projets qui touchaient très... de façon proximité, si on peut dire, de l'Annonciation. On peut vous faire état dans une autre correspondance des projets du Windigo et des phases III et IV de Mont-Tremblant. Ce sont les principaux projets qui existent dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

2620

Merci. Peut-être aussi j'aurais la même question pour la MRC. En dehors des projets à caractère touristique, un projet à caractère industriel ou autre qui pourrait... qui sont en fait plus régionaux et qui pourraient effectivement... en fait, c'est la même question, dans le contexte de la déviation éventuelle et des projets qu'ont les deux municipalités, quels sont les projets qui pourraient influencer effectivement sur ces projets-là?

2625

M. JACQUES SUPPER :

2630

Je dirais que des projets industriels, il n'y en a pas dans un futur immédiat. Il faut comprendre que la région a beaucoup une industrie forestière et de transformation. Et avec tout le marché du bois d'oeuvre, il n'y a pas grands entrepreneurs qui veulent développer à court terme.

2635

Toutefois, je pense que ce qu'il est important de souligner, on parlait de villégiature tantôt, la villégiature privée conventionnelle en chalet, beaucoup de nos lacs sont déjà occupés. Les espaces potentiels diminuent, mais la pratique même de la villégiature est un

2640

2645

phénomène en diminution. La villégiature est un phénomène beaucoup plus familial, si vous me permettez l'expression. Les ménages diminuent. La forme de la famille change. Et le produit touristique est devenu un produit de destination soit en auberge, soit à Mont-Tremblant, soit avec des projets comme le Kemica (sic) qui sont en voie de réflexion dans un plus moyen terme. Mais des destinations comme Nominique avec les auberges qu'on a à Nominique, avec le développement de certains terrains de camping sur lesquels on assiste avec du camping saisonnier, c'est moins du chalet de villégiature traditionnel. Le parc n'augmente plus depuis une dizaine d'années, je vous dirais, mais il y a une destination... le Petit Train du Nord et tous ces éléments-là amènent une fréquentation plus importante. Ça, il n'y a aucun doute. Et je pense que c'est vers la villégiature commerciale qu'on se destine pour les années futures.

2650

2655

Et cette fréquentation-là vient souvent dans les longs week-ends. Et dans les longs week-ends, bien, c'est là qu'on a les difficultés de circulation. Et ça, ça ternit l'image de la région comme produit touristique, parce que c'est connu, tu ne viens pas dans le Nord principalement la Fête du travail, après ça la Fête de la Reine, parce que c'est toute la clientèle qui monte à la pêche, donc avec leur caravane de véhicules, camionnettes, roulottes et chaloupes attachées à l'arrière. Vous n'avez pas de circulation lourde de fin de semaine, mais vous avez ces équipements-là. Et c'est rendu de commune renommée que vous ne fréquentez pas la 117 ces longs week-ends-là, alors que les auberges attirent beaucoup les clientèles pour les longs week-ends. Ça fait que ce sont des produits à développer.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Mon collègue, monsieur Germain, aurait une question.

2665

2670

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Une petite question technique. On mentionnait beaucoup entre autres les villégiateurs qui sont dans le secteur surtout du Canton Marchand. Lorsque vous avez établi vos volumes de circulation, vous avez défini la circulation locale et la circulation en transit, des gens qui viennent de La Macaza, est-ce que ce sont des personnes en transit pour l'Annonciation ou des gens qui viennent des lacs autour du Canton Marchand? Ils rentrent dans quelle catégorie? Sont-ils du local ou du transit ces gens-là?

2675

M. MARIO TURCOTTE :

Madame la Présidente , je demanderais à Jean-Luc Pellerin de nous expliquer le patron de circulation.

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2680 On a réalisé en 1995, dans la fin de semaine de l'Action de Grâce 1995, une enquête o.-d. sur deux jours, un samedi et un mardi, le mardi après l'Action de Grâce. Et on a enquêté tous les véhicules sur la route 117 direction nord au sud de la Municipalité de Labelle.

2685 La question qui leur était posée, c'est d'où ils originaient, le lieu d'origine au niveau municipal, et leur destination, où ils s'en allaient au niveau municipalité, le découpage agrégé au niveau des secteurs municipaux.

2690 Un déplacement local, c'est un déplacement qui se destinait aux municipalités de Labelle, Marchand ou l'Annonciation, donc un déplacement qui originait du sud, par exemple, de Saint-Jovite et qui se destinait à Sainte-Véronique était un déplacement transit.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2695 Donc, par exemple, quelqu'un qui venait de Montréal, qui s'en allait, je ne sais pas, au lac Paquette par exemple qui est sur le territoire du Canton Marchand est quelqu'un qui est un transit ou un...

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2700 Dans le cadre de l'enquête que, nous, on a fait, c'est un déplacement local. C'est un déplacement que... parce que, nous, la distinction qu'on opère entre transit et un déplacement local, c'est dans le but d'affecter, suite à la construction d'un contournement, un débit sur la route 117. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on a déterminé le local et le transit.

2705

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2710 Et dans le cas de La Macaza par exemple, donc, ça aussi, c'était considéré local également? Parce qu'il semble que, lorsque je regardais les différents débits de la fluidité, par exemple on avait 1 700 entrants et 1 700 sortants exactement. Donc, on ne considérerait pas personne qui transitait par le chemin de La Macaza par exemple. Donc, c'est parce que vous considériez que les véhicules de La Macaza sont des locaux. C'est ça que je dois comprendre?

2715

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2720

Je vous remercie. Vous aviez mentionné dans l'étude d'impacts... je ne me souviens plus exactement où, mais on parlait de 200 camions, par exemple, qui pouvaient transiter via le chemin de La Macaza vers la 117 Sud. Ces 200 camions-là, par exemple, sont considérés du local?

2725

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui, c'est du local.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que vous avez évalué par année à un moment donné les 15 600 qui arrivaient ou qui passaient par la 117 à la jonction de la rue Dupont pour se rendre à La Macaza ou qui revenaient? C'était 15 600 par année et qu'il y avait un... si vous considérez le projet à caractère industriel particulièrement forestier, il pourrait y avoir 200 de plus.

2735

Ces chiffres-là, est-ce que ce sont des chiffres qui sont toujours actuels et qui n'ont pas été considérés comme du trafic de transit? C'est du trafic local, c'est ce que je comprends?

2740

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui. La distinction qu'il faut bien voir, nous, ce qu'on voulait déterminer avec l'enquête o.-d. et les journées d'enquête o.-d.... quand on regarde les chiffres, 1 700, ce ne sont pas tous les véhicules qui sont passé là au cours de la journée. Donc, on a un échantillon. Et les déplacements qui se destinaient à La Macaza étaient des déplacements locaux dans le cadre de notre étude à nous.

2745

Un déplacement en transit, c'est tout qui était au sud du territoire enquêté et tout ce qui se destinait au nord du territoire enquêté, au nord au sens de la route 117.

2750

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Vous faites référence, si je ne me trompe pas, à la figure 1.1 de l'étude d'impacts, c'est ça? Pouvez-vous me dire — une question très technique — pourquoi est-ce que le nombre de déplacements avant le noyau villageois est la même qu'après? Pourquoi la quantité de véhicules locaux n'est pas soustraite de ce qui ressort du noyau?

2755

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2760

Il n'y a pas de raison. Vous l'avez vu dans le cadre de... c'est une belle remarque. C'est seulement qu'il faudrait soustraire ce qui est local, oui.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2765

Qui est local. En fait, ce qui ressort doit être déduit, enlevé de 14 %, 15 % du...

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2770

Oui. C'est ça, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2775

Donc, pour savoir exactement le nombre de véhicules qui passent, il faut calculer le transit plus le local pour avoir une idée approximative du nombre de véhicules. C'est ce que je comprends?

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2780

À quel endroit?

LA PRÉSIDENTE :

2785

Si, à l'entrée et à la sortie, vous avez le même nombre de véhicules, je comprends que, à ce moment-là, vous n'avez pas tenu compte du transit local, c'est-à-dire celui que vous considérez comme local qui arrive de La Macaza ou qui passe par La Macaza, puisque vous arrivez au même nombre de véhicules qui entrent et qui sortent. Et ça veut dire que vous ne considérez ce qui arrive de La Macaza. Et vous nous avez dit que ce qui arrive de La Macaza, pour vous, c'est considéré comme un local et non pas un transit. On a bien compris?

2790

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2795

Oui. Sauf qu'on a fait une enquête au sud de Labelle. Donc, le véhicule qui se destine au chemin La Macaza a été enquêté au sud de Labelle en direction nord.

LA PRÉSIDENTE :

2800

O.K., on se comprend.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2805

J'aimerais revenir sur la question économique de tout à l'heure. La question est pour monsieur Supper. La piste cyclable ou la piste du Petit Train du Nord, est-ce qu'il y a des projets de mise en valeur en fait de cette piste-là? Est-ce qu'il y a des intentions régionales et qu'est-ce que vous voulez en faire de cette piste?

M. JACQUES SUPPER :

2810

Il y a un projet de paver cette piste-là afin d'améliorer sa fréquentation et de pouvoir en faire non seulement une piste cyclable, mais également une piste pour patins à roues alignées. C'est dans les cartons. C'est évidemment une question de financement et de délai, mais la piste cyclable, c'est un outil qui a été important en termes d'équipements récréatifs et il y a une volonté de poursuivre son développement.

2815

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Mais est-ce qu'elle fait partie du réseau de la route verte? Est-ce que ça fait partie de ce...

2820

M. JACQUES SUPPER :

Ça fait partie du réseau de la route verte, oui.

2825

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Mais, éventuellement, est-ce que ça va être une piste qui va être transformée, par exemple, en hiver pour les Skidoo ou si c'est une piste qui sert pour le ski de fond? C'est quoi l'intention?

2830

M. JACQUES SUPPER :

Bien, actuellement, de Saint-Jérôme à Mont-Laurier, évidemment en été, c'est cyclable. Et en hiver, de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe, c'est ski de fond. Et de Sainte-Agathe à Mont-Laurier, c'est piste de motoneige.

2835

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

Question peut-être technique, pourquoi à ce moment-là il y a des barrières sur la piste?

2840

M. JACQUES SUPPER :

2845 C'est pour contrôler les accès aux véhicules motorisés.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2850 Motorisés. Mais ça laisse passer les...

M. JACQUES SUPPER :

2855 Tant automobiles et VTT et autres. Et, évidemment, les barrières sont ouvertes en hiver pour laisser passer les motoneiges et les surfaceurs.

2860 La problématique d'emprunt de la piste par d'autres véhicules en hiver n'est pas là. Il y a quand même un bon suivi au niveau de la motoneige, puis il n'y a pas de problème. En été, bien, il y avait un problème de fréquentation par les VTT et, parfois même, par les automobiles, d'où la présence des barrières pour contrôler l'accès, et contrôler l'accès également à des fins de sécurité, pour s'assurer que les gens fassent leur arrêt aux croisées des chemins du réseau supérieur.

M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :

2865 Est-ce que vous savez s'il y a des données économiques sur l'apport que l'utilisation de la piste pourrait amener à l'Annonciation?

M. JACQUES SUPPER :

2870 Il y a des données de fréquentation que je ne maîtrise pas à ce moment-ci, mais c'est évident que ça a apporté des apports importants. Je vous dirais que, au fil des ans, il y a eu une mutation un peu dans la clientèle. Il y a un peu moins de clientèle locale, je vous dirais, et beaucoup plus une clientèle de transit. Il y a des entreprises, tel le Taxi de la Rouge, qui font la navette Saint-Jérôme-Mont-Laurier sur une base très fréquente. Et les gens, dépendamment des habitudes, vont partir de Mont-Laurier, vont coucher soit à Nominigüe ou à l'Annonciation. Ils vont descendre dans un tracé de trois à quatre jours et c'est très populaire comme destination; ça, il n'y a pas de doute.

2880 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

2885 Pour la municipalité, est-ce qu'il y a des projets d'hébergement pour ces gens-là qui vont fréquenter la piste comme arrêt ou des haltes dans votre planification du centre-ville ou du secteur central de l'Annonciation?

MME LISE BÉLANGER :

Vous parlez d'hébergement?

2890 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

Par exemple hébergement ou halte, restaurant qui soient vraiment faits pour les gens qui circulent en vélos ou l'hiver pour les gens qui font de la motoneige? Est-ce qu'il y a des projets précis qui sont prévus par la municipalité?

2895 **MME LISE BÉLANGER :**

2900 Présentement, je crois que non. Il y a une halte qui a été faite à la gare. Ça a été fait dans ce but-là. Le bloc de services a été fait dans le but d'accueillir ces gens-là. Il y a des douches, toutes ces choses-là.

Dans l'hébergement, c'est toujours le secteur privé. Présentement, il n'y a pas de projet de développement dans ce secteur-là.

2905 **M. LOUIS DÉRIGER , commissaire :**

Monsieur Supper?

2910 **M. JACQUES SUPPER :**

En complémentaire, Madame la Présidente , je pense que l'attrait fondamental du parc linéaire, c'est qu'il passait déjà au coeur de tous les villages et, donc, permettait l'accès plus facile à la motoneige aux facilités d'hébergement ou facilités de restauration.

2915 Tandis que quand on parlait en début d'après-midi de toute la problématique d'accès au centre-ville par les VTT, les VTT, c'est un réseau autre qui passe en forêt ou sur des terrains privés, mais non urbanisés. Et eux ont une problématique d'accès.

2920 Le parc linéaire, évidemment, chaque village a été construit en bordure immédiate du parc. Donc, ça donne accès directement aux facilités d'hébergement pour les gens en vélo ou pour les gens en motoneige. Et ça a permis d'accroître la fréquentation des établissements en place sans avoir nécessairement le besoin d'en créer des nouveaux.

2925 Ça a évidemment facilité l'émergence d'auberges de type " bed and breakfast ", mais dans un tissu urbain. C'est que c'était quand même avantageux pour le développement de ces activités-là.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2930 Monsieur Turcotte, une petite vérification. Je crois que vous avez mentionné hier la question des puits d'eau potable individuels. Est-ce que j'avais bien compris? Est-ce que vous avez des données techniques sur les puits qui sont susceptibles d'être touchés par le projet?

2935 **M. MARIO TURCOTTE :**

 Je demanderais à monsieur D'Astous de répondre à votre question.

2940 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

 Merci.

M. GUY D'ASTOUS :

2945 Monsieur le Commissaire, on a un inventaire qui a été réalisé en 1998 ou 1999, qui est contenu dans l'étude d'impacts. Il n'y a pas de caractérisation de ces puits-là qui a été faite à savoir quelle était la source d'eau de ces puits-là, quelle était nature, à savoir si c'était un puits de surface, un puits en profondeur, des trucs comme ça. Mais on n'a pas d'autres données. Les données dont on a parlé hier ou avant-hier, ce sont des données
2950 qu'on veut prendre avant la construction. Donc, on prend des analyses tant au niveau qualitatif que quantitatif de ceux qui sont considérés comme potentiellement affectés. Donc, on pourrait faire ces caractérisations-là avant et on fait un suivi par la suite.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2955 Donc, vous n'avez pas de véritable donnée technique?

M. GUY D'ASTOUS :

2960 Non.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

 J'avais mal compris hier. Merci.

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

 J'aimerais peut-être, avant de procéder à la clôture de cette première partie d'audience, demander à la municipalité si c'était possible de déposer à la Commission le
2970 projet actuel d'axe accès central de la municipalité ou je ne sais pas si c'est le ministère du

Transport qui peut le déposer. C'est-à-dire que pour l'accès central que, je dirais, municipalisé en regard du projet d'accès central qui a été déposé dans l'étude d'impacts, qui est celui du ministère du Transport, on aimerait que la municipalité puisse déposer ce qu'elle actuellement comme plans ou de projets pour l'accès central.

2975

MME LISE BÉLANGER :

Je vais demander à monsieur Deslauriers s'il peut répondre là-dessus.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Deslauriers.

M. ALAIN DESLAURIERS :

2985

Oui. Actuellement, madame la Présidente, on a un croquis. On a une idée. On a fait faire un plan, un croquis qu'on appelle par un ingénieur. Ce n'est pas le plan définitif, parce qu'on est toujours en pourparlers, on pourrait dire, là-dessus, mais on a déjà identifié certaines propriétés qui pourraient effectivement être touchées par cet accès-là.

2990

Et puis le plan, pour des raisons techniques de reproduction, parce que c'est un grand plan puis on n'a pas les outils pour le reproduire, c'est un peu difficile de vous le déposer ce soir. Mais on pourra regarder et peut-être en... comment se faire faire d'autres plans de ça, puis on pourra vous le déposer. Mais on précise que c'est un croquis qui n'est pas définitif.

2995

LA PRÉSIDENTE :

Oui, tout à fait, j'ai bien compris, si c'était possible.

3000

M. ALAIN DESLAURIERS :

Et puis je ne sais pas si vous voulez aussi avoir les documents concernant les propriétés visées ou si ce n'est pas essentiel à ce moment-ci.

3005

LA PRÉSIDENTE :

En fait, ce qui serait utile pour la Commission, c'est de bien pouvoir voir le nombre de bâtiments affectés, qu'est-ce qui nécessiterait des acquisitions, ou des déplacements, ou des expropriations. Alors, vous jugerez. On n'a pas nécessairement besoin de renseignements nominatifs, mais peut-être pour voir visualiser le tracé que vous proposez, ce que ça implique en termes d'expropriations ou de déplacements.

3010

M. ALAIN DESLAURIERS :

3015

À ce propos-là, il faudrait vérifier si notre carte indique les bâtiments. Je ne suis pas certain pour les bâtiments, parce que c'est plutôt une carte de cadastre qu'on a utilisée. Les bâtiments, on ne les voit pas. On les a par ailleurs identifiés dans un autre document, à savoir tel monsieur, est-ce qu'il a une propriété ou il a seulement un terrain? C'est majoritairement des terrains. Je pense qu'il y a deux ou trois propriétés où est-ce qu'il y a des bâtisses. À part de ça, ce sont des terrains.

3020

LA PRÉSIDENTE :

3025

Ce sera suffisant.

M. ALAIN DESLAURIERS :

3030

Ça fait qu'il y a des documents qu'on ne possède pas à ce moment-ici. Je ne sais pas si vous voulez qu'on vous fabrique des documents ou si on vous donne ce qu'on a actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

3035

Commencez par nous donner ce que vous avez actuellement, parce que je ne veux pas vous obliger à produire d'autres documents. On évaluera si ça peut convenir ou si on a besoin de renseignements supplémentaires ou complémentaires.

3040

M. ALAIN DESLAURIERS :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3045

Merci. Oui, monsieur Talbot?

M. DENIS TALBOT :

3050

Oui, madame la Présidente, juste pour revenir à la question des puits d'eau potable. Au ministère, on a une banque de données. Elle n'est peut-être pas complète concernant les caractéristiques techniques des puits du secteur de l'Annonciation. On ne parle pas d'analyse de qualité de l'eau par contre, mais on a des données sur... ça vient des forages, des foreurs des puits. Alors, on a des profondeurs. On a des matériaux

3055 rencontrés, au niveau dynamique, et caetera. Puis on a une carte qui localise tout ça avec une liste ici qui présente des données techniques concernant ces puits-là.

On ne les a pas tous selon moi ou selon les experts que j'ai consultés, mais ça donne une bonne idée de ce qu'on retrouve. Puis ce qu'on peut voir rapidement, c'est qu'il y a une grande diversité de profondeurs de puits. On a des puits qui peuvent être à quelques mètres, d'autres à 120 mètres, 130 mètres. Ça peut être dans le sable, dans le roc. C'est assez variable.

On a également souvent des cartes de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, mais pour la région ici, on n'en a pas. Ceci dit, évidemment, ça va nécessiter quand même un suivi détaillé pour tout ce qui est de la connaissance de l'état zéro, de la qualité de l'eau actuelle... la qualité et la disponibilité en eau, parce qu'on vérifiée la modification des deux paramètres.

3070 Ça, je peux vous en fournir une copie. Je ne l'ai pas maintenant, mais je vais la faire parvenir à vos bureaux en douze exemplaires. C'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

3075 S'il vous plaît, merci.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

3080 Petite précision. Effectivement, c'est un registre. On peut même le consulter sur Internet l'annuaire des puits et forages, mais on n'a pas de garantie que tous les puits sont considérés dans un secteur déterminé. Alors, on peut consulter ce document-là, mais il ne faut pas assumer, si on a sept puits, et dire: "Ah! Il y a seulement sept puits." Il faut toujours être prudent avec l'annuaire des puits et forages. Je vous remercie.

3085 **M. DENIS TALBOT :**

Mais je pense que ça va un peu plus loin que l'annuaire des puits et forages. En tout cas, on verra.

3090 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour ce qui est du promoteur, peut-être vous assurer de bien nous déposer les documents que vous nous avez présentés et peut-être aussi certaines présentations que vous aviez préparées et qu'on n'a pas eu besoin nécessairement d'aborder ce soir, dont vous nous aviez donné la liste, mais qui pourraient être pertinents à l'étude du dossier.

3095

Alors, je vais procéder maintenant à la clôture de cette première partie d'audiences publiques. J'aimerais d'abord remercier tous les participants, les intervenants de la salle, les citoyens, les personnes-ressources. Il y en a qui ont été occupées plus que d'autres, ça ne veut pas dire qu'elles ne le seront pas encore à la disponibilité jusqu'à la fin de la Commission autant que possible.

Je voudrais remercier aussi le promoteur, ainsi que toutes les personnes qui ont soutenu aussi nos trois personnes les plus visibles peut-être pour tout le monde, mais il y en avait d'autres aussi dans la salle. Alors, merci beaucoup aussi de leur participation et de leur diligence.

J'aimerais rappeler aussi que l'enquête de la Commission se continue. Comme je vous le disais aussi précédemment, si la Commission avait un questionnement ultérieur à cette première partie d'audiences publiques, toutes les questions et les réponses seront déposées aux centres de consultation et sur le site Internet du BAPE. D'ici à environ habituellement une semaine, je pense que l'ensemble des documents dont nous avons parlé ce soir seront déposés, ainsi que les transcriptions de cette première partie des séances publiques.

J'aimerais vous rappeler que, pour ce qui est de la deuxième partie de l'audience publique, elle se tiendra le 6 novembre prochain à compter de 19 h 30 ici même au Centre sportif et culturel de la Vallée Rouge, salle La Gaïeté.

La deuxième partie, aussi j'aimerais vous rappeler qu'elle permet aux citoyens de prendre position sur le projet. Alors, c'est bien à cette partie-là qu'on va recevoir votre opinion sur ce que vous pensez du projet, sur les suggestions que vous pouvez faire sur la façon dont vous voyez l'avenir dans le cadre de ce projet-là. Et donc, la Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent.

Nous vous demandons d'ailleurs d'indiquer le plus rapidement possible à madame Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, votre intention de donner un mémoire. Si vous savez dès maintenant que vous voulez déposer un mémoire, peut-être lui faire part. Ça nous permet une meilleure organisation en termes de logistique aussi pour les réservations de salle et tout ça.

Alors, ce qu'on vous donne comme date limite pour donner votre intention de mémoire, c'est le 18 octobre. Maintenant, vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le 1er novembre et ce, afin de permettre à la Commission d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la

Commission sans le présenter. Les deux options sont possibles. Donc, on vous demande de le signaler tout simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

3140

J'aimerais aussi vous spécifier que le temps de présentation des mémoires qui sera accordé sera environ de dix minutes à quinze minutes maximum, dépendant du nombre de personnes qui seront inscrites. C'est pour permettre à la Commission de pouvoir discuter avec vous pour bien cerner votre position, les enjeux ou ce qui vous préoccupe. Alors, ça nous permet de pouvoir en discuter avec vous.

3145

Dans les cas où votre mémoire est plus volumineux et que vous trouvez que c'est un peu court dix minutes, ce qu'on vous demande, c'est de faire un court résumé du projet. Soyez assurés qu'on lit tous les mémoires. On lit tout. On peut vous questionner même sur un aspect que vous n'avez pas soulevé lors de votre résumé. Tous les mémoires aussi sont déposés, donc les gens aussi pourront les consulter. Mais pour une meilleure efficacité du fonctionnement de cette deuxième partie, nous vous demandons de faire un résumé dans le contexte où le mémoire serait trop long pour rentrer dans une intervention de dix à quinze minutes.

3155

À l'arrière de la salle ou dans les centres de consultation, on a un petit dépliant, un guide qui vous explique un peu comment rédiger un mémoire s'il y en a qui en éprouve le besoin.

3160

Lors de la présentation des mémoires en deuxième partie, c'est à peu près la même disposition de la salle. Les différences, c'est qu'il n'y a pas de table de personnes-ressources et il n'y a pas de table de promoteurs. C'est-à-dire qu'en deuxième partie, ce sont les citoyens et la Commission qui interviennent, qui discutent ensemble.

3165

Les personnes-ressources, ainsi que le promoteur assistant, mais ils sont assis dans la salle. Il existe ce qu'on appelle un droit de rectification des faits, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des moments dans la soirée où, suite à une intervention que vous avez faite dans votre mémoire, soit une personne ressource, soit le promoteur, peut s'approcher de la table et faire état d'une rectification des faits.

3170

Je dis bien "rectification des faits", c'est-à-dire des choses très factuelles. Exemple, vous avez dit "2 000 voitures", on vient nous dire: "Ce n'est pas 2 000, c'est 2 500." Ou: "Mon commerce va être exproprié", on peut venir dire: "Bien, ce n'est pas le commerce qui est exproprié." Alors, ça, c'est très clair. Les gens ne viendront pas faire des rectifications sur votre opinion. Votre opinion, vous l'avez, elle est la vôtre, et vous avez le droit de l'exprimer. Elle restera toujours aussi effectivement dans le même cadre de décorum ou de façon de faire, tel qu'on vous l'a expliqué dans le cadre des procédures du BAPE et ce que vous avez dans les dépliants à l'arrière.

3175

3180 Alors, merci encore de tout. On apprécie votre participation et on espère vous voir
en très grand nombre le 6 novembre prochain au soir. Merci bien.

M. ROLAND PÉPIN :

3185 Madame la Présidente , je pense que je me fais le porte-parole de plusieurs

personnes ici, parce que j'ai entendu des choses. On vous a trouvés très aimables. On
s'est senti en confiance et c'est beaucoup.

3190 Et pour les trois, je pense que vous avez posé des questions très pertinentes que,
nous-mêmes, on n'aurait peut-être pas pensé. Alors, si je dis ça, ce n'est pas pour avoir
des avantages. Ce n'est pas pour rendre ma femme un peu plus jalouse — bien, peut-être
un peu. Mais je pense que vous méritez une bonne main d'applaudissement et je vous
3195 remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3200 Merci, Monsieur. Merci bien. On le fait pour vous.

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles
3205 recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3210 _____
BERNARD J. RAVEAU, s.o.

3215

3220

